



Outil d'évaluation et de suivi de l'impact genre



Informations de publication

Copyright WECF 2018

Ce manuel a été conçu par WECF et ses partenaires dans le cadre du programme WOMEN2030, ainsi qu'avec l'aide précieuse d'étudiants et de bénévoles. Toutes les illustrations et tous les tableaux ont été créés par WECF, sauf mention contraire. Les photos sont d'Annabelle Avril et de WECF. La copie d'extraits de cette publication est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

Cette publication a été conçue avec l'aide de l'Union européenne. Son contenu relève de l'entière responsabilité des partenaires du projet Women2030 et ne reflète en aucun cas l'opinion de l'Union européenne.

www.wecf.org | www.women2030.org

WECF e.V.

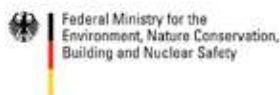
Sankt-Jakobs-Platz 10
D - 80331 München
Phone: +49-89-23239380

Impression: dieUmweltdruckerei, entreprise certifiée « neutre pour le climat » par natureOffice. Toutes les émissions de CO2 liées à la production de ce projet ont été calculées et compensées par un projet reconnu de protection du climat.

Conception : Anja Wesner, Munich

Mis en œuvre par

Supported by:



based on a decision of the German Bundestag:



implemented by

giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



 **Climate neutral**
Print product
ClimatePartner.com/12312-1907-1065



Outil d'évaluation et de suivi de l'impact genre

Le projet Women2030 est un programme lancé par un regroupement de cinq réseaux internationaux spécialisés dans les droits des femmes et l'égalité hommes-femmes, lesquels sont rattachés au Women Major Group. Ce projet vise à mettre en œuvre les Objectifs du Développement Durable (ODD) de façon juste et équitable du point de vue du genre et de l'action climatique.

Les cinq réseaux font partie de l'accord de partenariat signé pour une période de cinq ans avec la Commission européenne appelé « Women CSOs implementing SDGs Agenda 2030 » (Mise en œuvre des ODD de l'Agenda 2030 par des organisations féministe de la société civile) (en abrégé en anglais : Women2030).

Les cinq groupes sont : WECF International, Women Environmental Programme, Global Forest Coalition, Gender and Water Alliance et Asia Pacific Forum on Women, Law and Development. Ensemble, ce sont 200 organisations impliquées dans 52 pays, et les cinq partenaires forment un réseau global de plus de 900 organisations membres dans plus de 100 pays.



I	Abréviations	6
II	Introduction	7
	A. Public cible	7
	B. Objectif et utilisation	8
III	Évaluation selon le genre	9
	A. Définition	9
	B. Bien-fondé d'une évaluation selon le genre	11
IV	Domaines thématiques (en lien avec les ODD)	12
	A. Division du travail entre les hommes et les femmes	
	1. ODD de référence	12
	2. Contexte	12
	3. Questions et données à recueillir	13
	4. Méthode	13
	B. Accès, pouvoir et contrôle des ressources	
	1. ODD de référence	14
	2. Contexte	14
	3. Questions et données à recueillir	15
	4. Méthode	15
	C. Violence de genre	
	1. ODD de référence	16
	2. Contexte	16
	3. Questions et données à recueillir	17
	4. Méthode	17
	D. Reconnaissance de besoins différenciés/santé des femmes	
	1. ODD de référence	18
	2. Contexte	19
	3. Questions et données à recueillir	19
	4. Méthode	19
	E. Capacité à prendre des décisions	
	1. ODD de référence	20
	2. Contexte	20
	3. Questions et données à recueillir	21
	4. Méthode	21
	F. Statut des hommes et des femmes devant la loi	
	1. ODD de référence	22
	2. Contexte	22
	3. Questions et données à recueillir	23
	4. Méthode	23

G. Groupes les plus marginalisés	
1. ODD de référence	24
2. Contexte	25
3. Questions et données à recueillir	25
4. Méthode	25

V Évaluation selon le genre: une approche pas-à-pas 26

A. Collecte de données secondaires	
1. Revue documentaire	26
2. Sources d'informations	26
B. Collecte de données primaires	
1. Exercices avec des <i>focus groups</i>	27
2. Questionnaires	32
C. Organisation des données (matrices)	33
1. Cadre de planification selon le genre	34
2. Matrice d'analyse selon le genre	34
3. Cadre des relations sociales	35
D. Tirer des enseignements	36

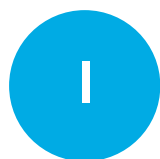
VI Suivi sensible au genre 37

A. Introduction	
1. Public cible	37
2. Utilisation et avantages	38
3. Comment utiliser la MAT	38
B. Méthodologie	
1. Suivi des progrès selon le cadre des ODD	38
2. Organisation des données primaires	39
3. Organisation des données secondaires	39

Notes de bas de page 40

VII Annexes 41

Annexe 1 Glossaire	41
Annexe 2 Bibliographie	46
Annexe 3 Questionnaire	48
Annexe 4 Modèle pour la collecte des données	54



Abréviations

APWLD:	Asia Pacific Forum on Women, Law and Development (Forum Asie-Pacifique sur les femmes, le droit et le développement)
BD-EID :	Base de données Égalité homme-femme, Institutions et Développement
BM :	Banque mondiale
BPCO :	Broncho-pneumopathie chronique obstructive
CEDEF :	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEE-ONU :	Commission économique pour l'Europe des Nations unies
CEPALC :	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
EDS :	Enquête démographique et de santé
EIG :	Évaluation de l'impact genre
EWA :	Empower Women-Benefit for All (L'autonomisation des femmes : des bénéficiaires pour tous et toutes)
FAO :	Organisation (des Nations unies) pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA :	Fonds international de développement agricole
FPHN :	Forum politique de haut niveau
ISDH :	Indicateur Sexospécifique de Développement Humain
ISE :	Indice Institutions sociales et égalité homme-femme
LGBT (QQIA+) :	lesbienne, gay, bisexuel, transgenre (queer, en questionnement, intersexe, asexuel, autre)
MAT :	Monitoring and accountability tool (outil de suivi et de redevabilité)
MST :	Maladie sexuellement transmissible
NEET :	Not in education, employment or training (non engagés dans des études, un travail, ou une formation)
OCDE :	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD :	Objectif de Développement Durable
OME :	Observatoire Mondial de l'Entrepreneuriat
OSC :	Organisation de la société civile
PNUD :	Programme des Nations unies pour le développement
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
VBG :	Violence de genre

II Introduction

L'outil d'évaluation et de suivi de l'impact genre (« gender impact assesment and monitoring tool » ou « outil GIM » en abrégé) a été conçu dans le cadre du projet Women2030. Il a pour but d'aider les organisations de la société civile travaillant sur les questions des femmes et du genre à mettre en œuvre l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le Développement durable, et plus spécifiquement l'Objectif du Développement Durable (ODD) n° 5. L'Agenda 2030 repose sur les objectifs du Millénaire pour le développement, mais va au-delà, en encourageant le développement durable, les droits humains et l'égalité hommes-femmes dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux.

L'objectif de cet outil (première partie) est de fournir aux partenaires du projet Women2030 une vision commune pour évaluer les questions liées au genre au niveau local, régional et national ; en dotant le projet Women2030 d'une base de données comparables solide, mais aussi en préparant le terrain pour une mise en œuvre des ODD juste envers les femmes. En outre, le suivi se veut être un processus systématique et continu d'évaluation et de mesure des progrès réalisés quant aux aspects des ODD ayant fait l'objet d'un accord lié à l'égalité des sexes. Dans ce but, le projet Women2030 et cet outil (deuxième partie) adoptent une approche de suivi intégrant la dimension genre, qui permet à tous les partenaires de mesurer les indicateurs sensibles au genre de chaque ODD, et d'évaluer les changements et les progrès au fil du temps.

A. Public cible

L'outil GIM (l'outil) est un ensemble d'instruments concrets ayant été conçu dans le but d'être utilisé par des organisations de terrain de la société civile (OSC ; principalement les partenaires du projet Women2030), par les décideurs politiques, ainsi que par les donateurs internationaux et les chercheurs.es. Il est principalement destiné à être utilisé par les praticien.nes, mais peut également être utile à un public plus large.

Nous espérons que les partenaires du projet Women2030 le trouveront pratique et s'y appuieront pour élaborer leurs programmes, leurs rapports ainsi que pour leur travail de suivi. Cet outil a été conçu (dans la mesure du possible) de façon à pouvoir être adapté selon les différents contextes et réalités locales.

Cet outil étant principalement destiné aux organisations de terrain, tout retour et commentaire de leur part sont les bienvenus, et toujours encouragés. Les commentaires envoyés à l'équipe éditoriale serviront à évaluer la pertinence de l'outil et, nous l'espérons, à l'améliorer grâce aux enseignements tirés du travail sur le terrain.

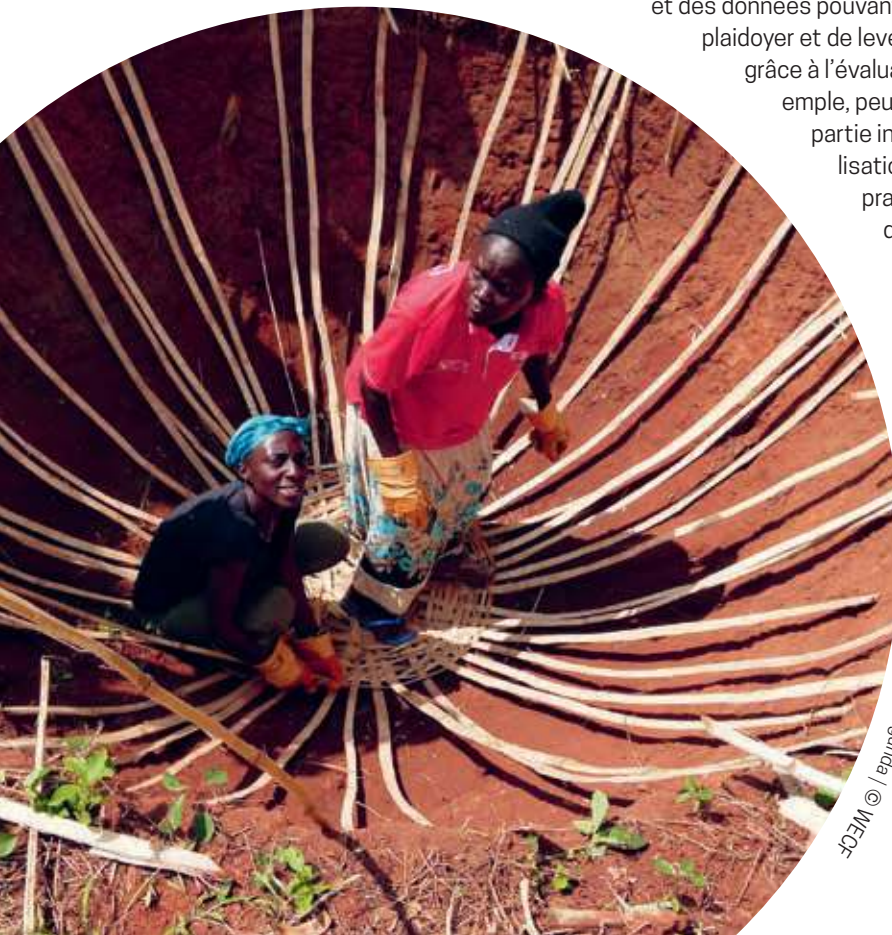
B. Objectif et utilisation

La première partie de l'outil vise à fournir aux partenaires une méthodologie concrète prête à être utilisée pour réaliser une évaluation selon le genre. Cette évaluation doit permettre aux praticien.nes de visualiser et de rendre compte de la situation du genre dans un contexte donné, afin d'identifier les sujets préoccupants, les points d'entrée et les priorités d'action. Elle doit servir de base aux décisions à prendre dans le cadre de l'élaboration de programmes, ainsi que simplifier le processus décisionnel en aidant les partenaires à évaluer des dynamiques de genre complexes dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Le principal objectif de cet outil est aider les OSC à établir des données de référence pour leur travail et une méthodologie pour suivre l'impact de leurs activités, en améliorant leurs capacités de conception et de mise en œuvre des projets et des programmes s'inscrivant dans la ligne de l'Agenda 2030, et notamment dans l'Objectif du Développement Durable (ODD) n° 5 portant sur l'égalité hommes-femmes. On entend ici des projets et des programmes qui i) n'excluent pas ni ne nuisent aux femmes et aux autres groupes marginalisés, ii) intègrent les dynamiques de genre et les besoins des hommes et des femmes, et iii), à long terme, induisent un changement aboutissant à une transformation en faisant évoluer les normes discriminatoires liées au genre.

De plus, l'outil peut être utilisé par les OSC partenaires dans leur travail d'élaboration de rapports, qu'ils soient destinés aux donateurs ou aux processus de l'ONU. Les données primaires supplémentaires recueillies à propos des indicateurs liés au genre, et les données secondaires supplémentaires recueillies grâce à cet outil, peuvent compléter les rapports officiels de suivi des ODD, ainsi que servir de données de référence pour les rapports non officiels devant être envoyés au Comité de la CEDEF (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes) ou au Forum politique de haut niveau (FPHN), par exemple.

Enfin, cet outil permet aussi aux OSC de recueillir des informations et des données pouvant être utilisées dans leurs activités de plaidoyer et de levée de fonds. Les données recueillies grâce à l'évaluation selon le genre et le suivi, par exemple, peuvent être présentées comme faisant partie intégrante d'une campagne de sensibilisation, ou encore, un ensemble de bonnes pratiques et une initiative réussie ayant des résultats mesurables peuvent être présentés aux donateurs pour lever des fonds et mener des actions. Par ailleurs, cela encourage l'échange de connaissances et l'apprentissage mutuel entre pairs dans les OSC.



Femmes faisant du tissage en Ouganda | © WECF



Évaluation selon le genre

A. Définition

Plusieurs cadres, approches et concepts existent pour mener des évaluations selon le genre. Cet outil étant destiné aux praticien.nes, son but n'est pas de fournir des connaissances approfondies. Une présentation générale peut toutefois être trouvée à l'annexe 6 « cadres d'analyse du genre : différentes approches, concepts clés, forces et faiblesses ».

Ce qu'est une évaluation selon le genre :

- **Une étude des inégalités, des relations et des dynamiques entre hommes et femmes :** l'évaluation selon le genre dépeint un tableau des relations de genre dans un contexte donné en analysant le cadre légal/institutionnel et la réalité sociale. Ce faisant, l'évaluation doit identifier la distribution du pouvoir, des ressources et des opportunités entre les hommes et les femmes, et fournir un aperçu de la division genrée du travail et des rôles sociaux.
- **Un processus allant de la base vers le sommet :** dans l'idéal, l'évaluation doit être menée selon un processus ascendant en recourant à des méthodologies participatives : exploitation des connaissances de terrain, implication des hommes et des femmes de la communauté locale concernée, y compris les personnes occupant un rôle important dans les milieux universitaires, le gouvernement, la politique, les entreprises et les autres acteurs importants, encourageant ainsi l'appropriation et la participation.
- **Une observation des symptômes et des causes :** une évaluation selon le genre étudie en premier lieu l'état actuel des disparités entre les femmes et les hommes, mais doit également recenser les causes sous-jacentes et les effets de ces disparités. L'évaluation doit en outre identifier le potentiel de changement permettant d'aboutir à une transformation, et les occasions à saisir pour renforcer l'autonomisation des femmes.
- **Une évaluation des problèmes liés au genre et pas uniquement des problèmes des femmes :** un autre aspect important est que l'évaluation selon le genre doit être centrée sur l'analyse des problèmes liés au genre, et non pas seulement sur les problèmes que rencontrent les femmes. Il est important de tenir compte des hommes (ainsi que des différentes identités sexuelles et de genre des personnes) et d'analyser comment ils se situent eux-mêmes dans un contexte donné, tout cela à travers le prisme du genre.
- **Une analyse intersectionnelle :** lorsque les praticien.nes réalisent une évaluation selon le genre, ils doivent tenir compte de la façon dont les différents facteurs de différenciation (par ex. ethnicité, race, âge, classe sociale, statut économique, orientation sexuelle) et les barrières culturelles (comme les attitudes, les coutumes et les pratiques) se croisent, s'imbriquent et se renforcent, tout en admettant que les personnes se trouvant à l'intersection de plusieurs discriminations soient susceptibles d'être particulièrement marginalisées et de connaître la pauvreté et l'exclusion. Dans la théorie féministe, l'intersectionnalité est l'idée selon laquelle le genre, en tant que variable sociale, est influencé par d'autres variables sociales comme la classe, la race, l'âge, l'ethnicité, la religion, la langue, le handicap, l'orientation sexuelle, etc. Chaque individu se situant toujours à l'intersection de plusieurs variables sociales, il peut donc être concerné par plusieurs discriminations. Le fait d'adopter

une approche intersectionnelle est essentiel lors d'une évaluation selon le genre, car cela permet de réaliser que les « problèmes des femmes » ne sont pas monolithiques, mais bien pluriels. Une femme blanche urbaine de la classe sociale supérieure n'évolue pas dans la même réalité qu'une femme indigène pauvre vivant en milieu rural, qui se trouve, elle, en bas de plusieurs hiérarchies sociales.

- **Une recherche utilisant différentes méthodes :** une évaluation selon le genre doit mélanger des méthodes quantitatives (par ex. enquêtes, questionnaires) et qualitatives (par ex. discussions en focus group, entretiens semi-directifs, observation participante, études de cas). Si les méthodes quantitatives sont nécessaires pour évaluer la prévalence d'un phénomène et établir des relations causales, les méthodes qualitatives, elles, sont importantes pour recueillir des données ne pouvant pas être quantifiées et permettant d'obtenir une compréhension plus fine et plus complexe d'une situation donnée. Les données doivent être ventilées selon le genre afin d'identifier de façon systématique les différences entre les femmes et les hommes, mais également, si possible, ventilées selon d'autres variables comme l'âge, l'origine ethnique et la classe sociale.

Ce que n'est pas l'évaluation selon le genre :

- **Une étude exhaustive :** nous savons bien que les ressources souvent limitées des OSC les empêchent de mener des études exhaustives qui nécessiteraient beaucoup de temps, d'argent et d'énergie. De ce fait, l'évaluation selon le genre ne se veut pas une étude complète et approfondie, mais vise plutôt à fournir une vue d'ensemble de la situation des femmes et des hommes dans un contexte donné, vue d'ensemble qui servira ensuite de base à l'élaboration de programmes et de projets basés sur le genre.

- **Une solution à tous les problèmes :** le fait de mener une évaluation du genre avant de concevoir des projets ou des programmes consacrés à l'égalité hommes-femmes est certes nécessaire, mais pas suffisant. L'évaluation selon le genre ne garantit pas en soi la réussite d'un projet. Premièrement, elle doit être bien préparée, avec des conseils de spécialistes, ce qui implique que les praticien.nes aient pu bénéficier d'une formation. Comme le dit Naila Kabeer, économiste sociale de renom et experte en genre : « Une méthode n'est bonne que si le praticien est bon. » En deuxième lieu, l'évaluation doit être réalisée avec sérieux, avec le temps et les ressources financières et humaines adéquates pour permettre de la mener à bien. Troisièmement, il est important de comprendre que le fait de mener une évaluation selon le genre n'est que la première étape d'un processus à long terme, les projets devant ensuite être suivis et évalués selon une méthode intégrant la dimension genre (cf. partie D).

- **Une méthodologie universelle :** l'outil d'évaluation selon le genre présenté ici n'est pas une méthodologie universelle, dans le sens où il n'est pas adapté à tous les contextes. Bien que nous souhaitons qu'il soit suffisamment flexible pour pouvoir être utilisé dans différentes situations, il se peut qu'il doive être adapté. Avant de mener une évaluation selon le genre, les praticien.nes doivent prendre le temps de réfléchir à la pertinence de chaque exercice/méthode au vu de leur contexte spécifique et, si nécessaire, modifier leur méthodologie en conséquence.

- **Une analyse reposant sur un vocabulaire neutre politiquement** : lorsque les praticien.nes réalisent une évaluation selon le genre, ils et elles touchent souvent à des sujets très sensibles (par ex. la relation entre mari et femme). Le vocabulaire utilisé pour l'évaluation peut être connoté politiquement (par ex. normes de genre). Les praticien.nes peuvent être confrontés à des résistances ou à de la méfiance de la part des personnes interrogées. De ce fait, l'un des principaux défis liés à l'évaluation est de faire preuve de sensibilité vis-à-vis de la réalité culturelle dans toutes les situations.

B. Bien-fondé d'une évaluation selon le genre

Le bien-fondé des évaluations systématiques selon le genre a été maintes fois exprimé par les praticien.nes et les chercheur.es qui ont souligné le risque de développer des projets « aveugles au genre » (lesquels étaient monnaie courante avant que l'intégration de la dimension de genre ne soit largement admise comme une nécessité). Les évaluations de ce type de projet ont montré que la non-prise en compte des problèmes liés à l'égalité hommes-femmes aboutit souvent, entre autres choses, à un mauvais ciblage des bénéficiaires, à un gaspillage des ressources, à une perte de temps, à des objectifs généraux non atteints, voire à d'importants dommages collatéraux.

En 1997, la Banque mondiale a réalisé un examen d'un ensemble de projets de développement ayant été mis en œuvre au milieu des années 1990. Les résultats de cette étude ont montré que les projets tenant compte des problèmes de genre sont plus susceptibles d'atteindre leurs objectifs que les projets ne le faisant pas. Une autre analyse de 2001, également menée par la Banque mondiale, a révélé que les projets ont souvent un meilleur impact sur le terrain lorsque les besoins spécifiques liés au genre sont pris en compte, et lorsque la situation en matière de rapports de genre a été évaluée au niveau du pays et du projet. Ainsi, les éléments de preuve fournis à ce jour par la Banque Mondiale montrent clairement que le fait de mener des évaluations détaillées selon le genre renforce l'efficacité en termes de développement (Banque mondiale, 2001 ; Banque mondiale, 2002).

L'évaluation selon le genre est un outil qui s'avère d'autant plus nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Pour les OSC locales, les résultats de l'évaluation selon le genre sont le point de départ pour la planification d'actions pertinentes, ciblées et efficaces en termes de ressources, ce dans le but de réaliser les ODD et notamment l'ODD n° 5.

IV

Domaines thématiques (en lien avec les ODD)

A. Division du travail entre les hommes et les femmes

1. ODD de référence

CIBLE ODD 5.4 « Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national. »

CIBLE ODD 5.5 « Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès égal aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique. »

CIBLE ODD 8.5 « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. »

CIBLE ODD 8.6 « D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation. »

CIBLE ODD 8.8 « Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire. »

2. Contexte

L'évaluation selon le genre doit d'abord chercher à analyser la division du travail entre les femmes et les hommes. Cette division est traditionnellement inégale : le travail des hommes se passe généralement en dehors du foyer et génère des revenus monétaires, tandis que les femmes sont généralement considérées comme responsables du travail de care non rémunéré (par ex. prendre soin des enfants, des personnes âgées et des malades, nettoyer, cuisiner, aller chercher l'eau, etc.). Sur les marchés des emplois formels et informels, le travail des femmes a tendance à être sous-évalué (comme le montre la persistance de l'écart de salaires entre hommes et femmes) et non protégé (comme le montre la surreprésentation des femmes dans le travail informel). Cette division inégalitaire du travail a des conséquences très négatives sur les opportunités dont bénéficient les femmes : en raison du poids import-

Division du travail



ant que le travail de care non rémunéré pèse sur les femmes, elles ont moins de temps pour se consacrer à des activités rémunérées. De ce fait, elles sont plus susceptibles d'être confinées dans la sphère familiale, de dépendre économiquement de leurs maris, partenaires ou membres masculins de la famille, et d'avoir un pouvoir de décision limité au sein du foyer.

3. Questions et données à recueillir

- Quel type de travail font les femmes et les hommes/les filles et les garçons ?
- Qui supporte la plus grande partie du travail domestique non rémunéré (par ex. cuisine, nettoyage, soin des enfants et/ou personnes âgées, faire les commissions, etc.) ?
Combien de temps les femmes consacrent-elles à ces tâches, et comment cela affecte-t-il leur vie (par ex. encourent-elles un risque plus grand de contracter une forme mortelle de broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO), car elles passent beaucoup de temps à l'intérieur et y respirent des fumées toxiques) ?
- Les femmes et les filles sont-elles en charge d'aller chercher de l'eau ou du bois pour la famille ? Si oui, doivent-elles marcher beaucoup, et pendant combien de temps ?
- Les femmes sont-elles considérées comme responsables de certaines tâches (par ex. soin des enfants, des personnes âgées et des malades) par la communauté ? Par l'État ?
- Quel impact a le poids du travail de care non rémunéré sur l'accès des filles à l'éducation ?
- Quelles sont les attitudes de la population/communauté (femmes et hommes) en ce qui concerne la responsabilité des femmes et des hommes en tant qu'aidants familiaux ? Et en ce qui concerne leur capacité à mener une vie professionnelle épanouissante ?
- Les attitudes des individus sur ces sujets contredisent-elles ou vont-elles dans le sens de la situation réelle ?
- Quelles sont les croyances, les normes sociales qui sous-tendent ces attitudes ? Quels sont les mécanismes qui rendent ces normes obligatoires (par ex. approbation) ? Quelles sont les sanctions en cas de non-respect (par ex. humiliation, rejet) ?
- Quel est l'impact de la division actuelle du travail sur l'efficacité et l'estime de soi des femmes et des hommes ?
- Existe-t-il un écart de salaire entre les hommes et femmes ?
- Existe-t-il une forme de ségrégation par le genre sur le marché du travail ? Les femmes sont-elles surreprésentées dans certains types d'emplois et certains secteurs et, si oui, dans quelle mesure ? Sont-elles surreprésentées dans les emplois peu rémunérés ?
- Les femmes sont-elles surreprésentées parmi les chômeurs/dans le secteur informel/parmi la population ne suivant pas d'études ni une formation et n'ayant pas de travail (NEET) ?
- Quelle est la proportion de femmes n'ayant pas de revenu propre ?
- Les femmes et les hommes (et les filles et les garçons) perçoivent-ils la division du travail comme naturelle/juste ? La remettent-ils en question ?

4. Méthode

Cf. le questionnaire (annexe 3) ainsi que les exercices suivants :

- Profil d'activité
- Planning quotidien des femmes et des hommes (cf. exercice 3.1 du « ToT Gender in Sustainable Development »1 (Guide FdF Genre et Développement durable)
- Journée de 24 heures
- Calendrier saisonnier (cf. exercice 3.2 du Guide « FdF », p. 36)
- Avantages et inconvénients d'être une femme (cf. ci-dessous)

Femme au travail au Kirghizistan | WIECF
Annabelle Avril | WIECF



B. Accès, pouvoir et contrôle des ressources

1. ODD de référence

CIBLE ODD 5.A « Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne. »

CIBLE ODD 1.4 « D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils-elles aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance. »

CIBLE ODD 2.3 « D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles. »

2. Contexte

L'évaluation selon le genre doit analyser les possibilités des femmes et des hommes à accéder, avoir le pouvoir et le contrôle des ressources, qu'elles soient matérielles (terres, eau, argent du bétail), immatérielles (réseau familial, solidarité collective, informations, poids politique) ou humaines (travail, compétences, connaissances). La distinction entre le fait d'accéder aux ressources et le fait d'exercer du pouvoir et un contrôle des ressources est importante : certes, avoir accès aux ressources est une condition nécessaire à l'autonomisation des femmes, mais ce n'est pas pour autant une condition suffisante. Les femmes deviennent plus autonomes lorsqu'elles contrôlent ces ressources et qu'elles sont réellement impliquées et de façon égalitaire dans le processus décisionnel.

En raison des inégalités de genre, les ressources disponibles ne sont pas réparties de façon égale entre les femmes et les hommes (ou entre les filles et les garçons). Les femmes ont

Accès, pouvoir et contrôle des ressources

980 millions

de femmes n'ont pas de compte en banque. Elles représentent 66% de la population non bancarisée mondiale



12.2%

d'écart en moyenne entre les hommes et les femmes concernant l'utilisation d'internet en 2016



63%

des femmes n'ont pas de compte dans une institution financière formelle



Sources: UIT, Banque mondiale

tendance à avoir moins d'accès et de contrôle sur des ressources telles que les revenus, les titres de propriété foncière, les actifs non fonciers, les informations, l'éducation, les technologies, les transports, les services publics, etc.

3. Questions et données à recueillir

- Quels sont les principaux obstacles à l'accès et au contrôle des ressources par les femmes ?
- Les femmes sont-elles surreprésentées parmi les personnes analphabètes ? Existe-t-il un écart entre le taux de scolarisation des filles et celui des garçons au détriment des filles ? Si oui, cet écart est-il plus important dans l'enseignement secondaire ou dans la formation professionnelle ? Dans les universités, les femmes et les hommes sont-ils répartis de façon plus concentrée dans certains cursus ?
- Quel est le revenu moyen des femmes comparé à celui des hommes ?
- En ce qui concerne l'accès aux ressources financières : les femmes et les hommes ont-ils les mêmes possibilités d'avoir un compte en banque ou d'obtenir un prêt ?
- En ce qui concerne l'accès à la propriété foncière : les femmes et les hommes ont-ils les mêmes possibilités de posséder et/ou gérer des terres ?
- En ce qui concerne l'accès aux technologies de communication : les femmes et les hommes ont-ils les mêmes possibilités de posséder un téléphone portable ou d'avoir accès à Internet ?
- En ce qui concerne l'accès aux services publics et à l'espace public : les femmes et les hommes utilisent-ils les transports publics de la même façon ? Les femmes rencontrent-elles des discriminations spécifiques (par ex. harcèlement) dans l'espace public ?
- En ce qui concerne la santé : les femmes et les hommes bénéficient-ils du même accès aux services de santé ?
- Quelles sont les valeurs, les traditions et les normes sociales qui sous-tendent cette division genrée des ressources ? Comment ces valeurs, ces traditions et ces normes nuisent-elles à l'accès des femmes aux ressources (par ex. règles coutumières empêchant les femmes d'hériter de terres et de bétail, famille de l'épouse devant payer une dot à la famille du mari, hommes considérés comme responsables de subvenir aux revenus de la famille, etc.) ?
- Existe-t-il des normes sociales discriminatoires qui empêchent la mise en œuvre de lois garantissant un accès égal des femmes et des hommes aux ressources ?
- Comment cette division inégale des ressources entre les hommes et les femmes peut-elle aboutir à ce que les femmes aient une capacité d'agir moindre, et soient ainsi plus exposées à l'exploitation et à la violence (par ex. le manque d'indépendance économique peut-elle être l'une des raisons pour lesquelles les femmes ont tendance à rester dans des relations abusives) ?
- Que nous dit cette division inégale des ressources sur les rapports de force en présence ?
- Les femmes sont-elles surreprésentées parmi les pauvres, c'est-à-dire est-on face à ce que l'on appelle le phénomène de « féminisation de la pauvreté » ?
- Cette division inégale des ressources est-elle perçue par les membres de la communauté comme naturelle ou juste ? Est-elle remise en question par certaines personnes et, si oui, qui sont ces personnes ?

4. Méthode

Cf. le questionnaire (cf. annexe 3) ainsi que les exercices suivants :

- Cartographie des ressources (cf. exercice 5.1 du guide « FdF », p. 45)
- Femme idéale et homme idéal (cf. exercice 2.4 du guide « FdF », p. 27)

Femmes au Kirghizistan | © Annabelle Avril | WECF



C. Violence basée sur le genre

1. ODD de référence

CIBLE ODD 5.2 « Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation. »

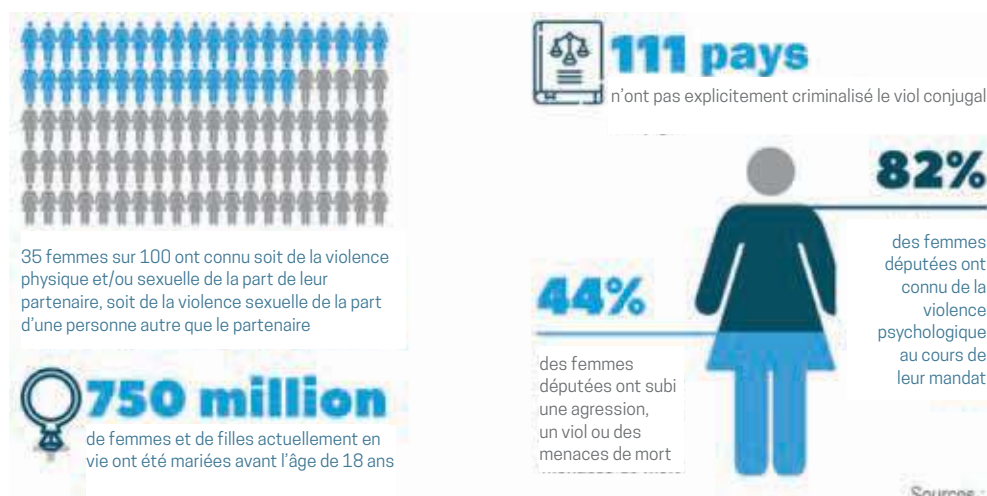
CIBLE ODD 5.3 « Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine. »

2. Contexte

La violence basée sur le genre (VBG) est un problème persistant dans la plupart des sociétés. Elle doit donc être étudiée dans toutes les évaluations genre. Néanmoins, il se peut que ce ne soit pas l'objectif de l'intervention prévue et que cela doive donc être mis de côté au début de la recherche. En revanche, si cet aspect est pris en compte, les praticien.nes doivent étudier la prévalence de la VBG, le cadre institutionnel et légal existant, l'impact de la VBG sur l'autonomisation des femmes et les attitudes des femmes et des hommes en ce qui concerne la VBG.

Les normes sociales discriminatoires expliquent pourquoi il arrive que la prévalence de la VBG reste élevée malgré l'existence de lois strictes sur ces sujets. C'est la persistance de ces normes, qui encouragent une mentalité « blâmant la victime », qui explique que les taux de plaintes et de condamnation des affaires de VBG restent très bas. Tout cela alimente la méfiance envers les autorités et nourrit une culture de l'impunité.

Violence basée sur le genre



Sources: Banque mondiale, ONU Femmes

3. Questions et données à recueillir

- Comment la VBG se manifeste-t-elle dans la communauté (par ex. prévalence des viols, des agressions sexuelles, des féminicides, des mutilations génitales féminines, mais également des abus psychologiques, des menaces ou du harcèlement sur les réseaux sociaux, des mariages forcés et de la violence économique) ?
- La loi reconnaît-elle et punit-elle de façon adéquate les différentes formes de VBG mentionnées ci-dessus ?
- Existe-t-il des dispositions spécifiques décrivant et condamnant spécifiquement ces formes de violence ?
- Quel type de dispositions légales traitent des infractions de viol ou de violence sexuelle/conjugale ? / Quelles sont les dispositions légales existantes qui criminalisent le viol et la violence sexuelle/conjugale ? Ces condamnations peuvent-elles être de courte durée ? La loi reconnaît-elle l'existence de circonstances aggravantes dans les cas de violence et/ou d'abus ? Le viol conjugal est-il reconnu ?
- Existe-t-il des dispositions qui mettent en place des services destinés à protéger les femmes de la VBG (par ex. ligne d'assistance téléphonique gratuite pour les femmes victimes de violence ou d'abus) ? Les femmes victimes peuvent-elles bénéficier de services financés par l'État comme des centres d'hébergement ?
- Les dispositions relatives à la VBG sont-elles purement répressives ou le cadre légal prévoit-il également des mesures préventives ?
- Des mesures de mise en œuvre et/ou des mécanismes de conformité sont-ils mis en place pour garantir que les lois soient appliquées ?
- Existe-t-il des organismes spécifiques supervisant la mise en œuvre des lois relatives à la VBG ? Ces institutions sont-elles suffisamment bien financées ?
- Le personnel judiciaire et policier bénéficie-t-il d'une formation de sensibilisation à la question du genre pour améliorer leur capacité à aider les femmes victimes de violence ou d'abus ?
- Comment la VBG peut-elle limiter l'accès des femmes à des opportunités (par ex. les filles sont empêchées d'aller à l'école parce que leurs parents s'inquiètent pour leur sécurité sur le trajet de l'école ou parce qu'elles subissent du harcèlement à l'école, les femmes ont-elles des difficultés à gagner de l'argent en raison du harcèlement qu'elles subissent sur le trajet pour se rendre au travail, etc.) ?
- Quelles sont les attitudes des femmes et des hommes en ce qui concerne la VBG ? Par exemple, quelle est la proportion de femmes et d'hommes qui pensent qu'il est parfois justifié qu'un mari batte sa femme, etc. ?
- Quelles sont les valeurs, les traditions et les normes sociales qui sous-tendent les attitudes des femmes et des hommes en ce qui concerne la VBG (par ex. croyance selon laquelle les femmes n'auraient pas autant de plaisir que les hommes dans les rapports sexuels et qu'elles doivent donc être « forcées », promotion de la masculinité comme étant violente, etc.) ?

Femme à la COP 22, Marrakech | © WECF



4. Méthode

Cf. le questionnaire (annexe 3) ainsi que les exercices suivants:

- Roue de la discrimination (cf. ci-dessous)
- Avantages et inconvénients d'être une femme (cf. ci-dessous)
- Femme idéale et homme idéal (cf. exercice 2.4 du guide « FdF », p. 27)

D.Reconnaissance de besoins différenciés/santé des femmes

1. ODD de référence

CIBLE ODD 5.6 « Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun.e puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi. »

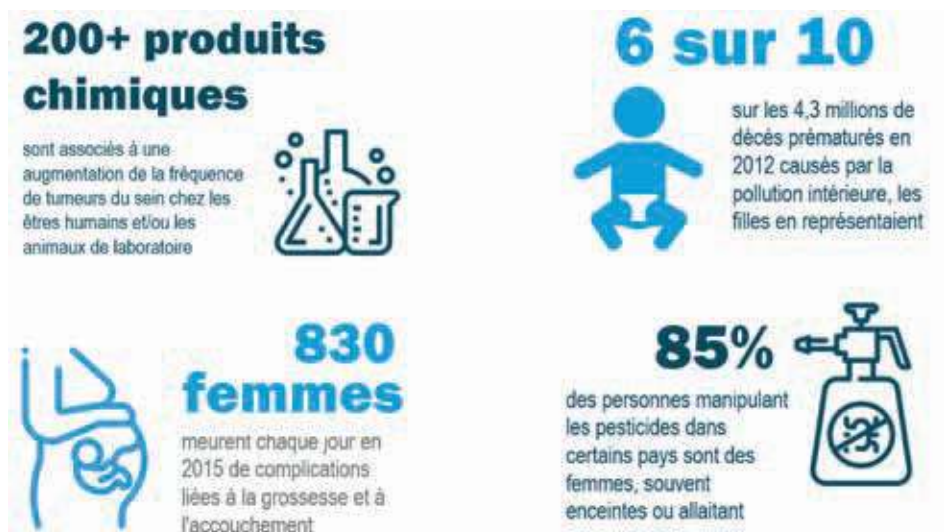
CIBLE ODD 3.1 « D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes. »

CIBLE ODD 3.7 « D'ici à 2030, assurer l'accès de toutes et tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux. »

CIBLE ODD 6.2 « D'ici à 2030, assurer l'accès de toutes et tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable. »

CIBLE ODD 13.B « Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés. »

Reconnaissance de besoins différenciés



Sources: WECF, ONU Femmes

2. Contexte

L'évaluation selon le genre doit analyser si les besoins spécifiques des femmes sont compris et satisfaits. Les besoins différenciés des femmes sont liés à leur condition biologique, c'est-à-dire l'hygiène menstruelle, les besoins liés au sexe et à la grossesse. Toutes les femmes et les filles n'ont pas accès à des services répondant à ces besoins, ce qui, en fin de compte, peut limiter leurs opportunités. Par ailleurs, il peut exister des valeurs, traditions et normes discriminatoires qui s'appliquent aux femmes biologiquement parlant.



3. Questions et données à recueillir

- La communauté reconnaît-elle et prend-elle en compte les besoins spécifiques des femmes, notamment les besoins liés aux menstruations et à la grossesse ?
- Ces besoins sont-ils entièrement pris en compte pendant l'élaboration des politiques ?
- Les femmes et les filles ont-elles accès à des services mis en place spécifiquement pour répondre à ces besoins (par ex. des services médicaux adaptés pendant la grossesse, un congé maternité, des services de garde d'enfant, des équipements pour l'allaitement en public, un accès à des produits d'hygiène menstruelle à prix abordable, etc.) ?
- Une éducation sexuelle tenant compte des besoins des deux sexes est-elle assurée aussi bien aux filles qu'aux garçons ? Les jeunes filles sont-elles informées sur la menstruation, la grossesse, les maladies sexuellement transmissibles (MST), etc. ?
- Les femmes peuvent-elles facilement accéder à la contraception ? Qu'en est-il des hommes ?
- Si nécessaire, peuvent-elles avorter de façon légale et dans des conditions sûres ?
- Les opportunités des femmes et des filles sont-elles limitées en raison de la nécessité de répondre à ces besoins (par ex. les menstruations empêchent-elles les filles de pratiquer certaines activités en raison d'un manque de produits d'hygiène menstruelle) ?
- Si les femmes souffrent d'un manque de services conçus pour répondre à leurs besoins biologiques, quelles sont les conséquences sur leur santé ? L'état actuel des services de PMI a-t-il des conséquences négatives sur la santé maternelle ? Les grossesses précoces sont-elles courantes en raison d'une éducation sexuelle et reproductive limitée ? Les femmes sont-elles surreprésentées dans la catégorie des personnes ayant une MST ? Les avortements clandestins sont-ils une pratique courante ?
- Comment ces besoins biologiques sont-ils perçus par la société ? Peuvent-ils être considérés comme honteux (par ex. les menstruations considérées comme « impures ») ?
- Quel est le rôle de la religion et de la tradition dans la façon dont ces besoins sont abordés (par ex. croyances religieuses à propos des menstruations) ?

4. Méthode

Cf. le questionnaire (annexe 3) ainsi que les exercices suivants :

- Maison de mes rêves (cf. exercice 4.4 du guide « FdF », p. 43)
- Avantages et inconvénients d'être une femme (cf. ci-dessous)

E. Capacité à prendre des décisions

1. ODD de référence

Cible ODD 5.4. « Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national. »

Cible ODD 5.5. « Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique. »

CIBLE ODD 16.7 « Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions. »

2. Contexte

L'évaluation selon le genre doit analyser les capacités de prise de décision des femmes et des hommes aussi bien au sein du foyer que dans l'espace public. Cela vise à aider les praticien.nes à comprendre si les femmes et les hommes ont les mêmes capacités à faire des choix, mais aussi s'ils ont tendance à prendre des décisions différentes, notamment en ce qui concerne l'utilisation des ressources. Par exemple, les femmes tendent à investir une plus grande part de leurs revenus pour leur foyer. Les études ont montré que le fait d'augmenter la part du revenu du foyer contrôlé par les femmes modifie les structures de dépenses du foyer au profit des enfants.

Capacité à prendre des décisions



Sources: Division des statistiques de l'ONU

3. Questions et données à recueillir

- Comment la capacité de prise de décision des femmes et des hommes (et des filles et des garçons) s'exprime-t-elle au sein du foyer ?
- Les conjoints ou partenaires du sexe opposé ont-ils généralement le même poids dans la prise de décision ?
- Qui, entre les femmes et les hommes, sont les plus susceptibles de prendre les différentes décisions concernant la sphère domestique (par ex. qui décide de l'utilisation des ressources et de la répartition des revenus ?; et concernant l'éducation des enfants ? Qui a son mot à dire lorsqu'il s'agit de partir quelque part en famille ou de déménager) ?
- Quelles sont les normes sociales qui sous-tendent ces comportements ? Pourquoi confie-t-on généralement certaines décisions aux hommes/femmes ? Pourquoi les femmes sont-elles parfois exclues du processus décisionnel ?
- Quelles sont les attitudes des femmes et des hommes en ce qui concerne ces rapports de force au sein du foyer, c'est-à-dire que pensent-ils de la façon dont est conféré le pouvoir de décision ? Considèrent-ils et considèrent-elles cette situation comme naturelle ou juste ?
- Comment la capacité de prise de décisions des femmes et des hommes (et des filles et des garçons) s'exprime-t-elle dans l'espace public ? Existe-t-il des différences dans la façon dont les femmes et les hommes participent au processus décisionnel public ?
- Comment sont représentées les femmes dans les institutions formelles ? Quelle est la proportion de sièges détenus par des femmes au parlement national ? Quelle est la proportion de femmes parmi les maires et/ou dans les conseils municipaux ? Quelle est la proportion de femmes candidates à des élections ? Dans quelle mesure les femmes sont-elles représentées dans le gouvernement, le système judiciaire et policier ? Les femmes occupent-elles des positions importantes au sein des institutions auxquelles elles appartiennent ? Les femmes politiques sont-elles souvent confrontées à du sexisme ?
- Les femmes peuvent-elles pleinement exercer leurs droits reconnus par la loi ? La probabilité de posséder des documents requis pour pouvoir voter (par ex. carte d'identité, acte de naissance) est-elle la même pour les femmes et pour les hommes ? Ont-elles tendance à participer moins souvent aux élections ?
- Quelles sont les attitudes des femmes et des hommes en ce qui concerne leur capacité de prise de décisions dans l'espace public ? Considèrent-ils et considèrent-elles cette situation comme juste ?
- La situation actuelle est-elle en train d'évoluer ? Les femmes sont-elles de plus en plus représentées dans la sphère publique ? Existe-t-il des mouvements sociaux réclamant une meilleure représentation ou remettant en question les rapports de force actuels ?

Femmes en Géorgie | © WECF



4. Méthode

Cf. le questionnaire (annexe 3) ainsi que les exercices suivants :

- Analyse des parties prenantes (cf. exercice 5.5 du guide « FdF », p. 49)
- Profils des groupes/organisations (cf. ci-dessous)

F. Statut des hommes et des femmes devant la loi

1. ODD de référence

Cible ODD 5.A « Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne. »

Cible ODD 5.C « Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux, et renforcer celles qui existent. »

CIBLE ODD 10.4 « Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité. »

CIBLE ODD 16.7 « Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions. »

CIBLE ODD 16.B « Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable. »

2. Contexte

Une partie importante de l'évaluation selon le genre doit être consacrée au statut des femmes et des hommes devant la loi afin d'évaluer le cadre juridique et sa mise en œuvre. Cela offre une bonne vue d'ensemble du cadre dans un pays donné.

Les praticien.nes doivent analyser les engagements internationaux, la Constitution, le Code civil, le Code du travail et tous les autres textes législatifs afin d'y chercher des dispositions discriminatoires ou, à l'inverse, des dispositions garantissant l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce faisant, ils doivent en outre accorder une attention particulière aux « zones grises » et aux vides juridiques existants (par ex. aucune loi ne garantissant explicitement « à travail égal, salaire égal »).

Ce faisant, ils doivent en outre accorder une attention particulière aux « zones grises » et aux vides juridiques existants (par ex. aucune loi ne garantissant explicitement « à travail égal, salaire égal »).

Statut des hommes et des femmes devant la loi



3. Questions et données à recueillir

- L'égalité entre les sexes est-elle inscrite dans la Constitution ?
- Existe-t-il des dispositions légales qui font référence à un « chef de famille » et, si oui, les femmes et les hommes peuvent-ils tous les deux être « chef de famille » ?
- Les lois en matière d'héritage garantissent-elles l'égalité entre les hommes et les femmes ?
- Les femmes et les hommes peuvent-ils posséder leurs propres terres ou d'autres biens dans les mêmes conditions ?
- Le statut des femmes et des hommes devant la loi dépend-il de leur état civil (par ex. lois en matière d'héritage favorisant les unions légales plutôt que les unions libres) ?
- Les femmes sont-elles considérées par la loi comme étant sous la tutelle de leur mari, d'un membre de leur famille ou d'un « tuteur » ?
- Les femmes peuvent-elles se déplacer librement ? Peuvent-elles faire elles-mêmes la demande d'un passeport ?
- Les femmes ont-elles le droit d'ouvrir un compte en banque et d'accéder à des services financiers sans la permission de leur mari ni de leur « tuteur » ?
- Les maris ont-ils légalement le contrôle des revenus et/ou des ressources de leur épouse ?
- Les femmes ont-elles le droit d'avoir un travail ou la loi leur interdit-elle d'accéder à certains postes ?
- La loi garantit-elle un congé maternité en conformité avec les normes de l'OIT ? Qu'en est-il du congé paternité ?
- Le principe « à travail égal, salaire égal », est-il reconnu par la loi ? Existe-t-il des lois spécifiques abordant l'écart de salaire entre femmes et hommes ?
- Des mesures de mise en œuvre et des mécanismes de conformité sont-ils mis en place pour assurer que les lois garantissant l'égalité entre les femmes et les hommes soient appliquées ? Ces mesures sont-elles contraignantes ? Sont-elles soutenues par un engagement financier et administratif suffisant ?
- Existe-t-il des organismes spécifiques surveillant la mise en œuvre des lois relatives au statut des femmes et des hommes ? Ces institutions sont-elles suffisamment bien financées ?
- Si le cadre juridique comporte des dispositions discriminatoires fondées sur le sexe : comment est perçue la situation par les femmes et les hommes ? Considèrent-ils et considèrent-elles la loi comme juste ?
- Existe-t-il des mouvements sociaux réclamant une réforme législative ? Quels progrès ont été réalisés ?

4. Méthode

Pour cette section, des recherches juridiques sont nécessaires. Une source pouvant s'avérer très utile pour évaluer le cadre juridique est le rapport annuel « Women, Business and the Law » (Les Femmes, l'Entreprise et le Droit) de la Banque mondiale. Il fournit une évaluation du droit sensible au genre dans tous les pays sous forme de check-lists détaillées. Le site Internet de l'initiative du même nom publie en outre une liste d'experts juridiques locaux pour chacun des pays étudiés.

De plus, bien que le recueil d'informations sur la mise en œuvre des lois puisse s'avérer difficile, les rapports non officiels de la CEDEF peuvent aussi être très utiles ici.

Femme à la COP 22, Marrakech | © | WECF



G. Groupes les plus marginalisés

1. ODD de référence

Cible ODD 5.1 « Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles. »

Cible ODD 10.2 « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »

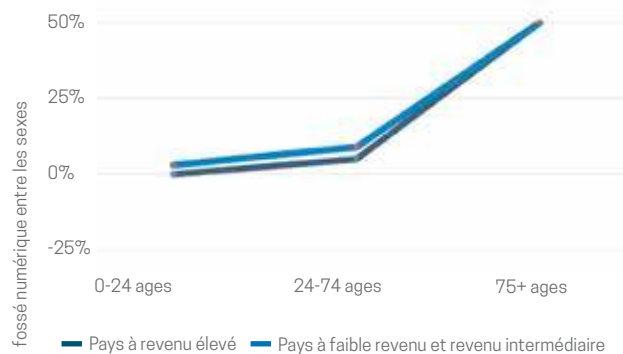
CIBLE ODD 1.4 « D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance. »

Groupes les plus marginalisés



1 sur 3

De femmes autochtones sont victimes d'agressions sexuelles au cours de leur vie



Sources: ONU, PNUD, Web Foundation

2. Contexte

L'évaluation selon le genre doit être menée avec une approche intersectionnelle. Pour avoir une idée précise des rapports de force et de leurs dynamiques au sein d'un contexte donné, les praticien.nes doivent étudier comment les différentes discriminations peuvent se croiser, s'imbriquer et se renforcer (par ex. discrimination basée sur le genre, la race, la classe sociale, l'ethnicité, l'âge, la langue, le handicap, etc.). L'objectif est d'identifier quels individus se trouvent à l'intersection de plusieurs formes de discrimination et sont donc les plus exposés à la pauvreté, à la violence ou aux problèmes de santé. Une femme indigène par exemple peut être exposée à différents types de discrimination basés sur son genre et son ethnicité pouvant lui nuire de plusieurs façons en termes d'opportunités et d'autonomisation.

Femme au Tadjikistan | © WECF



3. Questions et données à recueillir

- Qui sont les groupes les plus marginalisés dans la société (par ex. femmes, populations indigènes et rurales, personnes handicapées, migrants, membres de la communauté LGBT, personnes âgées, etc.) ?
- Quels sont les individus les plus marginalisés au sein de ces groupes ? Quelles sont les croyances, attitudes et traditions qui sous-tendent les multiples formes de discrimination auxquelles ces individus sont confrontés ? À quel point ces normes sociales discriminatoires sont-elles ancrées ?
- Comment ces multiples marginalisations se manifestent-elles dans le quotidien des personnes concernées ?
- Quel est l'impact de ces discriminations sur l'accès et le contrôle des ressources par ces personnes ? Sont-elles davantage exposées à la pauvreté ? Quelles sont les conséquences sur leur intégrité physique et leur bien-être ?
- Dans quelle mesure ces groupes sont-ils entendus au niveau politique ? Ces marginalisations sont-elles reconnues au niveau politique ? Des efforts sont-ils mis en œuvre pour inclure des représentant.es de ces groupes marginalisés dans le processus décisionnel ?
- Existe-t-il des mouvements sociaux revendiquant les droits de ces groupes ? A-t-on enregistré des progrès récemment ?

4. Méthode

Cf. le questionnaire (annexe 3) ainsi que les exercices suivants :

- Roue de la discrimination (cf. ci-dessous)
- Analyse des parties prenantes (cf. exercice 5.5 du guide « FdF », p. 49 et)



Évaluation selon le genre : une approche pas-à-pas

Cette section se veut être un guide pas-à-pas pour réaliser une évaluation selon le genre. Elle vise à fournir quelques recommandations, conseils et outils sur la façon dont i) collecter des données secondaires, ii) collecter des données primaires, iii) organiser les informations, iv) tirer des enseignements des résultats.

A. Collecte de données secondaires

1. Revue documentaire

La première étape d'une évaluation selon le genre consiste à mener une recherche documentaire pour collecter des données secondaires. Celle-ci (également appelée recherche secondaire) demande de recueillir, étudier et analyser les données, recherches et documents déjà existants, et étant intéressants pour le sujet de l'étude. Concrètement, cette revue consiste à rassembler, organiser et comprendre les données précédemment collectées par d'autres chercheur.es. Cette étape est très utile pour rassembler des informations sur le contexte et étudier l'état actuel des connaissances sur le sujet. Lors de la mise en œuvre d'une évaluation selon le genre, le fait de réaliser une revue documentaire fournit une compréhension de base de la situation en matière d'égalité hommes-femmes dans un pays et un contexte donnés, tout en posant les bases pour la suite des recherches.

Dans le cadre d'une évaluation selon le genre, la revue documentaire peut être effectuée de plusieurs manières.

Analyse de la littérature : étudier la littérature existante sur le sujet est essentiel et un moyen efficace d'éviter des efforts redondants. Celle-ci doit se baser sur des sources variées et fiables.

Analyse des statistiques : lors de la réalisation de l'évaluation, les praticien.nes ont besoin de pouvoir s'appuyer sur les données existantes. Il est alors essentiel de vérifier que les statistiques proviennent de sources fiables et qu'elles sont, dans l'idéal, ventilées selon le sexe. Une attention particulière doit être accordée à la validité des études citées (par ex. taille de l'échantillon, marge d'erreur, etc.).

Analyse des politiques publiques : la revue documentaire propre à une étude doit également inclure une analyse du cadre juridique existant. Les questions fournies au paragraphe II) F) « Statut des femmes et des hommes devant la loi » peut servir de base à cette analyse.

2. Sources d'informations

Outre les organismes nationaux des statistiques, qui fournissent généralement des données valables sur la situation dans leur pays respectif, voici d'autres sources d'informations fiables.

- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Indice Institutions sociales et égalité homme-femme (ISE) <http://www.genderindex.org/> (en anglais)
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Base de

données Égalité homme-femme, Institutions et Développement
<https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=GIDDB2014>

- Base de données de la Banque mondiale (BM) sur le genre
<https://donnees.banquemondiale.org/theme/genre-et-parite-hommes-femmes>
- Enquête démographique et de santé (EDS) du site Stat Compiler
<http://www.statcompiler.com/fr/>
- World Value Survey (WVS, Enquête mondiale sur les valeurs)
<http://www.worldvaluessurvey.org/wvs.jsp> (en anglais)
- Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Indicateur Sexospécifique de Développement Humain (ISDH)
<http://hdr.undp.org/en/content/gender-development-index-gdi> (en anglais)
- Observatoire Mondial de l'Entrepreneuriat (OME) Rapport sur l'entrepreneuriat féminin
<http://gemconsortium.org/report/49281> (en anglais)
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) Statistiques sur le genre <http://www.cepal.org/en/topics/gender-statistics> (en anglais)
- Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU) Base de données de statistiques sur le genre <https://w3.unece.org/PXWeb/en>
<http://www.unece.org/stats/gender/web/> (en anglais)
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Institute for Statistics <http://uis.unesco.org/fr>
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) Données sur les Femmes et la science <http://uis.unesco.org/fr/topic/les-femmes-et-la-science>
- Organisation des Nations Unies (ONU) Guide pour la recherche sur les femmes et l'égalité de genre <http://libraryresources.unog.ch/c.php?g=462669&p=3162803> (en anglais)
- Woman Stats Project <http://www.womanstats.org/> (en anglais)

B. Collecte de données primaires

Les OSC peuvent collecter des données primaires principalement de deux façons : i) en travaillant avec un focus group pour recueillir les expériences des participants par le biais d'exercices variés et/ou, ii) en s'appuyant sur un questionnaire pour obtenir des informations détaillées sur un groupe-échantillon.

1. Exercices avec des focus groups

Les focus groups doivent être composés de 8 à 12 personnes. Ils doivent en outre représenter des parties prenantes différentes en fonction de la pertinence des expériences et du milieu d'origine des personnes, et de leur position au sein d'une communauté donnée. Il est important que les personnes aient envie de parler et de partager leurs informations et expériences. Les focus groups peuvent être, selon les caractéristiques de la région, des groupes de femmes et des groupes d'hommes séparés et distincts, mais des groupes mixtes sont également possibles.

Cette section présente des exemples d'exercices pouvant être réalisés selon la logique participative avec des focus groups (par ex. classification de problèmes) ou par les chercheurs eux-mêmes (par ex. profils d'organisation). Dans tous les cas, ces exercices et ces outils permettent aux praticiennes de recueillir des données de première main qui se révéleront très utiles ensuite pour mener l'évaluation selon le genre.

Beaucoup de ces exercices sont habituellement effectués dans le cadre de formations sur l'égalité hommes-femmes (par ex. « La maison de mes rêves »), mais ils sont également l'occasion, pour les formateur.trices, de recueillir des informations sur la situation du genre dans une communauté directement de ses membres, et d'en apprendre ainsi plus à ce sujet ; d'où leur présence dans ce chapitre.

Selon leurs capacités et le temps dont elles disposent, les OSC trouveront ces techniques plus ou moins difficiles à utiliser et/ou prenant plus ou moins de temps. Un éventail d'exercices pouvant être utiles pour collecter des données primaires est joint ci-dessous. Il ne s'agit toutefois pas d'une liste normative que les OSC doivent impérativement respecter. Les praticien.nes sont libres de choisir parmi les exercices proposés, ou de les adapter selon leurs besoins et leurs ressources.

Les collègues du projet Women2030 peuvent également consulter le Manuel de formation Women2030.

● LA MAISON DE MES RÊVES

Objectif : Cet exercice peut être utile aux praticien.nes pour apprendre à connaître les besoins liés au genre dans une communauté spécifique. Il offre un aperçu de ce qui peut constituer un « environnement souhaitable » pour les femmes et les hommes et, par comparaison, fournit des informations sur la situation actuelle des membres de la famille et sur la nature des relations hommes-femmes dans la sphère privée.

Méthode : Pour cet exercice, les participants hommes et femmes sont placés dans des groupes différents. Les formateur.trices demandent aux deux groupes de réfléchir à quoi ressemblerait « la maison de leur rêve », et de comparer cette fiction avec leur foyer réel. Les participant.es doivent écrire ce qu'ils et elles attendent de « la maison de leur rêve », c'est-à-dire établir une liste des besoins et des souhaits que, selon eux, devrait offrir une maison tout confort. Ils et elles peuvent également dessiner ou fabriquer une maquette en papier de « la maison de leur rêve ». À la fin, ils doivent expliquer leur choix aux formateur.trices et au groupe.

Plus d'informations sur cet exercice dans l'outil du WECF « Gender in Sustainable Development: Collection of Exercises for Training of Trainers (ToT) » (Le genre dans le développement durable : recueil d'exercices pour la formation des formateurs (FdF), 2017, p. 43 (<http://www.wecf.eu/english/publications/2017/ToT-gender-exercises-2nd-edt.php>))

● AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS (POUR ET CONTRE) D'ÊTRE UNE FEMME

Objectif : Le fait de réaliser cet exercice avec un focus group permet d'obtenir des informations sur les « avantages et inconvénients » d'être une femme. Cet exercice peut également être réalisé par des hommes. Le fait d'encourager les participant.es à discuter « des pour et des contre » d'être une femme ou un homme permet aux praticien.nes de comprendre les bases mêmes des relations entre hommes et femmes, et d'évaluer la prévalence de la discrimination genrée dans un contexte particulier.

Méthode : Les participants hommes et femmes doivent être répartis dans des groupes séparés. Les formateur.trices leur demandent de faire une liste de ce qu'ils et elles considèrent être « des pour et des contre » d'être une femme ou un homme, c'est-à-dire tout

ce qu'ils aiment ou n'aiment pas. En établissant cette liste, ils et elles doivent classer les avantages et les inconvénients par ordre d'importance et discuter de leurs choix entre eux et avec les formateur.trices.

Plus d'informations sur cet exercice dans le « Manual for gender-focused field diagnostic studies » (Manuel pour des études de diagnostic de terrain selon le genre), FIDA, p. 22

PLANNING QUOTIDIEN

Objectif : Cet exercice permet aux praticien.nes d'obtenir des informations concrètes sur la division du travail et sur les rôles des hommes et des femmes dans la communauté étudiée, ce en observant les différentes charges de travail des femmes et des hommes. L'analyse de ces plannings quotidiens permettra de voir qui fait quel type de travail, pendant combien de temps et qui a le plus de temps libre.

Méthode : Les participants hommes et femmes doivent être répartis dans des groupes séparés. Il leur est demandé de décrire une journée typique de leur vie actuelle en établissant un planning détaillé incluant toutes les activités quotidiennes comme le travail, les tâches domestiques, les tâches liées aux enfants, les loisirs, etc. Les participant.es doivent préciser combien de temps est consacré à chacune des activités et si plusieurs tâches sont effectuées en même temps, par ex. multitasking. Lors de l'analyse de ces plannings, les formateur.trices doivent tenir compte du facteur saisonnier. Si nécessaire, ils peuvent demander aux participant.es d'établir en plus un planning d'une journée typique pour une autre saison (cf. « Calendrier saisonnier »).

Plus d'informations sur cet exercice dans l'outil du WECF « Gender in Sustainable Development: Collection of Exercises for Training of Trainers (ToT) » (Le genre dans le développement durable : recueil d'exercices pour la formation des formateur.trices (FdF)), 2017, p. 34 (<http://www.wecf.eu/english/publications/2017/ToT-gender-exercises-2nd-edt.php>)

UNE JOURNÉE DE 24 HEURES dans un quartier pauvre à forte densité de population

Objectif : Cet exercice permet aux praticien.nes de comprendre les différentes responsabilités basées sur le genre et les types de tâches réalisées par les femmes, les hommes, les filles et les garçons. Il permet d'identifier les différences en termes de charge de travail, d'heures de sommeil, etc.

Méthode : Réunis dans de petits groupes (de préférence de même sexe), les participant.es sont invités à faire le planning d'une journée ordinaire dans la vie d'une famille classique vivant dans un quartier pauvre de la ville. Le planning doit inclure les activités de tous les membres du foyer, c'est-à-dire les adultes et les enfants. Une fois le planning établi pour cette journée de 24 heures, les participant.es doivent classer les tâches selon 3 catégories : tâches productives (P), tâches reproductives (R) et activités soutenant la communauté (AC). Ils et elles doivent également estimer le nombre total d'heures effectuées par tous les membres pour tous les types d'activités.

Plus d'informations sur cet exercice dans le rapport d'UN-Habitat « Gender in local governments: A Sourcebook for Trainers » (Le genre dans les gouvernements locaux : un livre de référence pour les formateurs), p. 51 (http://www.un.org/womenwatch/directory/pdf/Source_BK_9-May.pdf)

CALENDRIER SAISONNIER

Objectif : Cet outil peut être utile pour analyser l'impact des saisons sur la division genrée du travail et les relations hommes-femmes tout au long de l'année. Il est notamment très intéressant pour les communautés agricoles dont le quotidien varie beaucoup selon la saison. Le calendrier saisonnier permet aux praticien.nes d'identifier les contraintes du travail auxquelles les femmes et les hommes sont soumis en fonction des quatre saisons d'une année.

Méthode : Cet exercice doit être basé sur la définition locale des saisons (par exemple, selon la communauté étudiée et sa localisation, les saisons sont plus ou moins marquées par les tendances de précipitations). Au cours de cet exercice, les praticien.nes doivent :

- identifier les tendances des précipitations annuelles,
- répertorier les principales tâches liées aux activités d'agriculture pluviale, d'agriculture irriguée, ainsi que celles liées au bétail et aux activités non agricoles,
- inscrire toutes ces activités dans un calendrier annuel,
- préciser l'intensité de la charge de travail requise pour chacun des membres de la communauté/famille,
- noter la contribution relative des femmes et des hommes pour chaque tâche.

Plus d'informations sur cet exercice dans le « Manual for gender-focused field diagnostic studies » (Manuel pour des études de diagnostic de terrain selon le genre), FIDA, p. 7 (<https://www.ifad.org/documents/10180/03eb5f8f-0066-475aaa77-6e13f814b7c4>) et dans l'outil du WECF « Gender in Sustainable Development: Collection of Exercises for Training of Trainers (ToT) » (Le genre dans le développement durable : recueil d'exercices pour la formation des formateurs (FdF)), 2017, p. 36 (<http://www.wecf.eu/english/publications/2017/ToT-gender-exercises-2nd-edt.php>)

CARTOGRAPHIE DES RESSOURCES

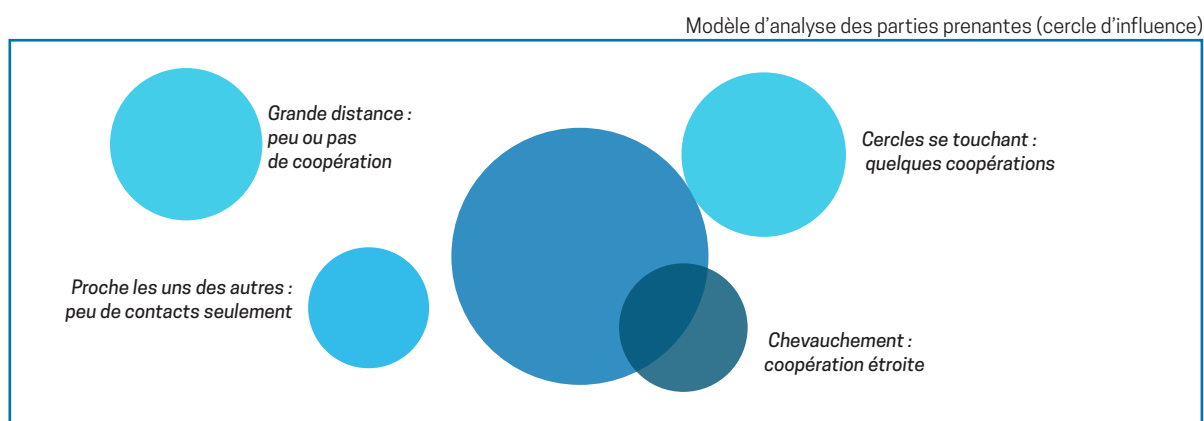
Objectif : Cet outil permet aux praticien.nes de mieux comprendre l'accès aux ressources des femmes et des hommes, et leur contrôle dans un contexte local. La cartographie des ressources peut fournir des informations cruciales sur l'abondance, la répartition, la gestion et l'utilisation des ressources existantes au sein de la communauté.

Méthode : Les participants hommes et femmes sont répartis dans des groupes différents. Pour cet exercice, il leur est demandé de dessiner une carte de leur village/quartier incluant les ressources existantes dans cette zone. Les cartes peuvent (et doivent) inclure : les équipements et infrastructures, les sources et les sites d'approvisionnement en eau, les terres agricoles, les forêts, les pâturages, les magasins, les marchés, les centres de santé, les écoles, les structures de garde d'enfants, les églises, ainsi que tout autre endroit identifié comme pertinent. Une fois la carte terminée, les participant.es doivent la décrire et expliquer pourquoi ils et elles ont choisi certaines institutions, ressources, etc. Souvent, les femmes et les hommes choisissent de mettre en évidence des ressources différentes.

Plus d'informations sur cet exercice dans la boîte à outils du FAO « Participatory Rural Appraisal toolbox » (Boîte à outils d'évaluation rurale participative) section 6.2.1 (<http://www.fao.org/docrep/003/x5996e/x5996e06.htm>) et dans l'outil du WECF « Gender in Sustainable Development: Collection of Exercises for Training of Trainers (ToT) » (Le genre dans le développement durable : recueil d'exercices pour la formation des formateurs (FdF)), 2017, p. 46 (<http://www.wecf.eu/english/publications/2017/ToT-genderexercises-2nd-edt.php>)

ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Objectif : Cet exercice permet aux formateur.trices d'identifier les différents groupes, organisations, institutions et les principales personnes concernées/importantes étant actives au sein de la communauté, ainsi que d'évaluer comment ces groupes interagissent les uns avec les autres (en termes de fourniture de services, de flux d'informations, de coopération, etc.). L'analyse des parties prenantes permet d'identifier les différences en termes de participation publique, de prestige et de pouvoir de décision selon le genre et le statut social.



Méthode : Les participants hommes et femmes doivent, si possible, être séparés. Dans cet exercice, il leur est demandé de dessiner un diagramme de Venn, c'est-à-dire tout d'abord un grand cercle au centre qui représente la communauté (ou la personne), puis d'autres cercles de différentes tailles représentant les parties prenantes. Plus la partie prenante est importante, plus le cercle doit être grand. La distance choisie entre les cercles représente le niveau de contact et/ou de coopération entre la communauté (ou la personne) et les différentes parties prenantes : par exemple, si la personne est en permanence en contact avec une institution ou un groupe, le cercle de cet élément doit être placé à l'intérieur du cercle de la communauté (ou de la personne). Les cercles se chevauchant indiquent une coopération étroite, les cercles étant proches l'un de l'autre, mais ne se touchant pas, indiquent des contacts peu fréquents. Si certaines institutions ou certains groupes excluent un genre spécifique (par ex. « men's clubs »), cela doit être signalé par un symbole spécifique. Même chose pour les institutions ou les groupes qui excluent les pauvres.

Plus d'informations sur cet exercice dans l'outil du WECF « Gender in Sustainable Development: Collection of Exercises for Training of Trainers (ToT) » (Le genre dans le développement durable : recueil d'exercices pour la formation des formateurs (FdF)), 2017, p. 49 (<http://www.wecf.eu/english/publications/2017/ToT-gender-exercises-2nd-edt.php>)

PROFILS DE GROUPES/ORGANISATIONS

Objectif : Cet exercice est la suite de l'exercice sur l'analyse des parties prenantes. Il permet d'identifier les différentes organisations et différents groupes actifs au sein de la communauté, ainsi que d'évaluer leur degré d'importance en tenant compte de leur origine, de leur statut actuel et de leur composition socio-économique et genrée.

Méthode : Cet exercice consiste à préparer une liste des principales organisations et groupes actifs au sein de la communauté : la liste doit inclure la date de formation, les origines, le but, les activités, l'état opérationnel, ainsi que la composition socio-économique et genrée

des organisations et des groupes étudiés. Ces organisations et groupes peuvent également être classés par ordre d'importance.

Plus d'informations sur cet exercice dans le « Manual for gender-focused field diagnostic studies » (Manuel pour des études de diagnostic de terrain selon le genre), FIDA, p. 5
<https://www.ifad.org/documents/10180/03eb5f8f-0066-475a-aa77-6e13f814b7c4>



ROUE DE LA DISCRIMINATION : Raconter son histoire et son expérience personnelle de la discrimination genrée

Objectif : Cet exercice a pour but d'encourager les participant.es à partager leurs expériences personnelles de la discrimination selon le genre, et à discuter de leurs sentiments associés à ces expériences. Les praticien.nes ont beaucoup à apprendre en écoutant ces témoignages

Méthode : Les participant.es réalisent cet exercice individuellement. Les formateur.trices leur demandent d'écrire une expérience dans laquelle ils et elles se sont sentis discriminés en raison de leur genre. L'expérience doit alors être décrite précisément en expliquant i) quel était l'acte de discrimination, ii) qui ou qu'est-ce qui en était responsable, iii) leur ressenti et iv) leur réaction. Les réponses à ces questions doivent être présentées sous la forme d'une « roue de la discrimination » (cf. source).

Plus d'informations sur cet exercice dans le matériel de CARE « Gender, Equity, and Diversity Training Materials: Module 4, Gender training » (Matériel de formation Genre, égalité et diversité : module 4, formation sur le genre), p. 200 www.care.org/sites/default/files/documents/Gender%20Equity%20and%20Diversity%20Module%204.pdf

2. Questionnaires

Un exemple de questionnaire est fourni en annexe (annexe 3). Les OSC peuvent soit l'utiliser tel quel, soit s'appuyer sur ce modèle pour concevoir leur propre version. Dans le premier cas, il est tout de même conseillé d'y apporter, si possible, de légères modifications afin que le questionnaire soit bien adapté aux spécificités locales. Le modèle fourni en annexe n'est pas parfait, et les praticien.nes sont libres de l'adapter à leurs besoins.

Ci-dessous figurent des recommandations sur comment concevoir un questionnaire. Celles-ci s'adressent également dans une large mesure aux OSC souhaitant adapter un questionnaire existant.

- Définir une problématique de recherche claire : à quelles questions doit répondre l'enquête ? Quelles informations sont nécessaires ?
 - Les praticien.nes doivent définir la problématique de recherche en tenant compte des facteurs de faisabilité, de temps et de coût.

- Définir la cible : quelle(s) partie(s) de la population souhaitez-vous étudier ?
 - Lors de la définition de la cible, les praticien.nes doivent veiller à interroger des personnes ayant les connaissances nécessaires pour répondre aux questions. Ils et elles doivent également s'assurer qu'il y ait autant de femmes que d'hommes dans leur échantillon, car le principal objectif du questionnaire est de recueillir des données ventilées selon le sexe.

- Choisir une méthode de collecte des données : quelle est la méthode ou quelles sont les méthodes de recherche les plus adaptées ?

- Le questionnaire, par exemple, peut être distribué aux participant.es pour qu'ils le remplissent seuls ou pour l'intégrer dans un entretien dirigé, ou encore pour servir de base à une discussion en focus group.
- Choisir les questions à poser : de quels éléments d'information avez-vous besoin ?
- Le questionnaire doit, dans la mesure du possible, être exhaustif et aborder tous les thèmes essentiels pour mener l'étude. Les praticien.nes doivent alterner entre des questions ouvertes et des questions fermées. Ils doivent demander un seul élément d'information à la fois et formuler des questions précises. Lors de l'élaboration des questions, il peut également être utile de réfléchir à l'avance à la quantification des données qualitatives, et voir quelles variables seront plus faciles à quantifier.
- Améliorer la formulation des questions : dans quelle mesure les questions sont-elles claires et neutres ?
- Lors du travail sur la formulation des questions, les praticien.nes doivent essayer de compenser autant que possible les éventuels biais. Éviter une formulation complexe, ainsi que les questions trop longues : les phrases doivent être courtes et simples. Éviter les questions orientées telles que « êtes-vous d'accord pour dire que X est une mauvaise chose ? » ou « Ne pensez-vous pas que X est une bonne chose ? ». Le vocabulaire utilisé dans les questions ne doit pas avoir de connotation politique : dans la mesure du possible, les praticien.nes doivent utiliser des termes neutres.
- Organiser les questions selon un ordre logique : le scénario semble-t-il logique ?
- L'ordre des questions est important. Il doit être logique afin de faciliter l'analyse des données ultérieurement.
- Tester le questionnaire au préalable : est-il possible de répondre à toutes les questions dans le temps imparti ?
- Les questionnaires doivent être courts. Il est essentiel de s'assurer que les participant.es ne considèrent pas que le fait de répondre au questionnaire leur fasse perdre du temps.
- Réaliser une vérification finale : y a-t-il des coquilles/erreurs ?
- Le questionnaire doit être relu plusieurs fois par différentes parties.

C. Organisation des données (matrices)

Ci-dessous figurent quelques exemples de matrices représentant différents cadres traditionnellement utilisés pour les évaluations selon le genre. L'annexe 6 fournit plus d'informations à propos de ces cadres théoriques. Ces matrices peuvent être très utiles pour recueillir, organiser et analyser les données primaires et secondaires. Les praticien.nes peuvent utiliser les tableaux fournis pour classer les informations recueillies aux étapes précédentes. Dans le cadre du programme Women2030, un questionnaire (voir annexe 3) et un tableau pour les données collectées (voir annexe 4) ont été conçus ; il est recommandé de les utiliser.



1. Cadre de planification selon le genre

Développé par Caroline Moser, le cadre de planification selon le genre distingue les trois rôles assumés par les femmes et les hommes : rôle productif, rôle reproductif et rôle de gestion de la communauté (c'est-à-dire le travail lié à la consommation collective et à l'entretien des ressources de la communauté).

Rôles et besoins selon le genre	Femmes	Hommes
Productif Qui fait quoi ? Qui décide ? Qui en bénéficie ?		
Reproductif Qui fait quoi ? Qui décide ? Qui en bénéficie ?		
Gestion de la communauté Qui fait quoi ? Qui décide ? Qui en bénéficie ?		
Besoins concrets Quels sont-ils ?		
Besoins stratégiques Quels sont-ils ?		

2. Matrice d'analyse selon le genre

Développée par A. Rani Parker, la matrice d'analyse selon le genre fournit un cadre pour une analyse de la société à quatre niveaux : c'est-à-dire le niveau des femmes, celui des hommes, celui du foyer et celui de la communauté. Les critères d'analyse incluent le travail, le temps, les ressources et la culture.

	Facteurs d'analyse			
Acteurs/ Actrices	Travail : qui fait quoi ?	Temps : combien de temps est consacré à faire quoi ?	Ressources : qui a accès à / contrôle quoi ?	Culture : comment la culture définit ou influence l'accès/le contrôle ?
Femmes				
Hommes				
Foyer				
Communauté				

3. Cadre des relations sociales

Développé par Naila Kabeer, le cadre des relations sociales inclut plusieurs dimensions des relations sociales : les règles (officielles et non officielles, y compris les traditions, etc.), les individus (leur statut), les ressources, les activités et le pouvoir (les intérêts de qui cela sert-il ?) et la redistribution (qui en bénéficie et comment l'activité impacte qui ?). Il inclut également plusieurs types d'institutions : l'État (dans ses aspects juridiques, militaires et administratifs), le marché, la communauté et le foyer (voir tableau ci-dessous). Ce cadre vise aussi à identifier les causes immédiates, sous-jacentes et structurelles des problèmes liés au genre et leurs effets immédiats, à moyen ou à long terme.

Problèmes liés au genre	Institutions				Contraintes/ obstacles selon le genre	Priorités selon le genre
	Foyer	Communauté	Marché	État		
Personnes Qui est inclus ? Qui est exclu ? Qui est en haut de la hiérarchie ?						
Activités Qui est inclus ? Qui est exclu ? Qui est en haut de la hiérarchie ?						
Ressources (qui peut accéder à quoi ? Qu'est-ce qui est utilisé et qu'est-ce qui est produit ?) : - ressources matérielles : terre, forêt, eau ; - ressources immatérielles : réseau, poids politique, informations ; - ressources humaines : travail, connaissances, compétences, etc.						
Règles, droits, devoirs et autorité Quelles règles ? Comment sont-elles appliquées ? Par qui sont-elles appliquées ?						
Pouvoir Qui décide ? Les intérêts de qui cela sert-il ?						
(Re)distribution des avantages et des risques (qui en bénéficie et qui en subit les conséquences ?)						

D. Tirer des enseignements

Une fois que les praticien.nes ont collecté toutes les informations qu'ils estiment nécessaires pour l'évaluation selon le genre, et qu'ils les ont organisées méthodiquement, ils doivent alors être en mesure de tirer des enseignements des résultats obtenus. Les conclusions finales permises par l'évaluation selon le genre doivent répondre à toutes les questions suivantes.

i) Quels sont les facteurs favorables et défavorables à l'autonomisation des femmes, c'est-à-dire qu'est-ce qu'il reste à accomplir pour atteindre l'ODD n° 5 ?

Les résultats de l'évaluation doivent identifier les contraintes et les opportunités pour l'autonomisation des femmes. Les contraintes peuvent inclure : un manque de volonté politique ou de ressources disponibles pour faire avancer l'égalité des sexes, l'idée même d'égalité entre les femmes et les hommes est perçue comme controversée, etc. À l'inverse, une vague de réformes du système juridique, un mouvement fort de la société civile en faveur de l'égalité ou un assouplissement des restrictions religieuses constituent de grandes opportunités pour l'autonomisation des femmes.

Le fait d'identifier les facteurs favorables et défavorables à l'autonomisation des femmes permet aux praticien.nes de formuler des recommandations orientées sur des actions, sur la manière de dépasser ces contraintes et d'exploiter ces opportunités (tout en utilisant au mieux les ressources financières et de temps disponibles).

ii) Quelles sont les questions à aborder en priorité pour faire avancer l'autonomisation des femmes (et atteindre l'ODD n° 5) ?

Les praticien.nes doivent identifier les questions à aborder en priorité pour faire avancer l'autonomisation des femmes. On entend par prioritaires les domaines tels que i) ceux dans lesquels les besoins des femmes et des filles sont les plus urgents, ii) ceux dans lesquels l'élimination de la discrimination est susceptible de produire un effet « boule de neige ».

Le fait d'identifier les priorités leur permet de cibler les efforts déployés, d'éviter des dépenses inutiles et de réfléchir à la meilleure façon d'exploiter les ressources et les capacités disponibles. Les priorités définies suite à l'évaluation selon le genre doivent évidemment être réalistes et tenir compte des moyens existants.

iii) Qui sont les sentinelles/chefs culturels dont l'engagement en faveur de l'autonomisation des femmes aurait un effet domino sur la communauté ?

Il est très important d'identifier les acteurs les plus influents dans la communauté et qui jouent un rôle important dans le maintien des normes sociales (sentinelles) ; ce tout simplement parce que le travail avec eux est susceptible d'avoir des répercussions très positives sur la communauté dans son ensemble. Le fait d'impliquer les sentinelles (par ex. chefs religieux, personnages politiques, individus ayant un statut « prestigieux » au sein de la communauté) est essentiel pour générer des changements durables et menant à des transformations.

iv) Existe-t-il une volonté politique forte en faveur du changement ?

L'évaluation selon le genre doit fournir des informations sur le climat politique existant : le gouvernement a-t-il fait des progrès en matière de promotion de l'égalité hommes-femmes ? Au vu des récents développements, quelles sont les opportunités qui s'offrent au mouvement des droits des femmes pour obtenir un appui politique à l'avenir ?

Cela est essentiel pour pouvoir agir et permet aux praticien.nes de i) capitaliser sur ce qui a déjà été fait politiquement, ii) tirer parti de la dynamique en faveur de l'égalité, s'il en existe une ; iii) identifier les meilleures façons d'impliquer les acteurs institutionnels et d'anticiper les éventuels risques (par ex. le risque de voir un candidat sexiste élu au lieu d'un candidat qui soutient l'égalité).

VI Suivi sensible au genre

A. Introduction

Le suivi est un processus systématique et continu que, avec le programme Women2030, nous voulons appliquer à tous les processus ayant pour objectif l'égalité hommes-femmes dans les pays cibles. L'outil « Women2030 Monitoring & Accountability tool » (outil de suivi et de responsabilisation du projet Women2030, MAT en abrégé) est une base de données participative en ligne, ainsi qu'une application pour smartphones ; toutes deux conçues pour surveiller les données relatives au statut des femmes et aux actions gouvernementales visant à mettre en œuvre leurs engagements envers les Objectifs du Développement Durable et la Politique climatique mondiale. Cette base de données contient des ensembles de données portant sur cinq régions. Elle fait en outre office de plateforme d'information centrale fournissant des preuves fiables pour soutenir le plaidoyer féministe et en faveur des droits des femmes en lien avec les Objectifs et cibles du Développement Durable. Cette base de données est une innovation des femmes en matière de données et sera utilisée comme un outil de plaidoyer pour mettre les gouvernements face à leurs responsabilités vis-à-vis des ODD et des promesses faites en faveur de la lutte contre le changement climatique. La base de données MAT suit une approche allant de la base vers le sommet en établissant des données empiriques grâce aux informations collectées par les partenaires du projet Women2030.

Objectifs : soutenir les OSC dans le suivi des progrès réalisés en termes d'égalité hommes-femmes, dans le cadre des ODD.

- Recueillir ensemble des preuves fiables pour soutenir le plaidoyer féministe et en faveur des droits des femmes quant à un ensemble d'indicateurs choisi par les partenaires du projet Women2030.
- Améliorer la compréhension du projet Women2030 par les partenaires en ce qui concerne les tendances actuelles empêchant/faisant progresser l'autonomisation des femmes, ce par la collecte d'éléments de preuve.
- Garantir l'efficacité des programmes : identifier ce qui a bien fonctionné et ce qui n'a pas marché.
- Promouvoir la responsabilisation et la transparence en soulignant la mise en œuvre et les efforts réalisés.

Cet outil de suivi n'est pas un projet de suivi du projet 2030 !

1. Public cible

Le public cible est le même que pour l'évaluation selon le genre : d'un côté, les OSC partenaires qui enregistrent les données dans la MAT, ce qui permet une représentation graphique de leurs données étant par extension, visible des praticien.nes et du grand public ; tandis que de l'autre côté se trouvent les acteur.trices publics, les décideur.euses et politiques et les chercheur.es.

2. Utilisation et avantages

La MAT sert à :

- compléter les rapports de suivi officiels des ODD avec des données primaires supplémentaires collectées grâce aux indicateurs liés au genre et des données secondaires supplémentaires
- faciliter la rédaction de rapports destinés aux donateurs et dans le cadre de l'ONU (par ex. via le FPHN) ;
- documenter les initiatives réussies/promouvoir les bonnes pratiques ;
- initier des actions et lever des ressources en présentant des résultats/progrès mesurables (arguments pour les levées de fonds) ;
- encourager l'échange de connaissances et l'apprentissage mutuel entre pairs pour les OSC.

3. Comment utiliser la MAT

La MAT a été conçue par l'APWLD pour le réseau Women2030. Elle permet aux membres du réseau de saisir des informations dans la base de données de l'outil de suivi. La MAT traite et synthétise les données, puis les met à la disposition du grand public sur l'appli MAT, ainsi que sur une plateforme Internet.

La MAT dispose de deux interfaces :

- (1) un site Internet sécurisé (identification requise) permettant aux partenaires du projet Women2030 d'accéder à des outils d'administration et de saisir les données liées à des indicateurs spécifiques ;
- (2) une appli MAT publique pour smartphone permettant à tout un chacun de chercher, consulter et télécharger des données partagées par les partenaires de Women2030.

Depuis le 30 juin 2017, une version de démonstration du site Internet est à la disposition des partenaires de Women2030 pour tester la base de données et poster des commentaires : <http://woman2030.apwld1.org/>

L'APWLD a préparé et diffusé un guide d'utilisation de base avec des exemples pour les partenaires de Women2030 afin de tester l'outil. Celui-ci est disponible sur simple demande.

B. Méthodologie

1. Suivi des progrès selon le cadre des ODD

Il a été demandé à chacun des partenaires de Women2030 d'élaborer les indicateurs qu'ils souhaitent suivre ; tous les indicateurs ont été ou seront fournis sous forme de modèles dans la MAT.

Données primaires : les données primaires sont collectées dans cet objectif de suivi par le questionnaire/les entretiens avec les communautés dans les pays cibles.

Le WECF a fourni une liste d'indicateurs et le questionnaire associé afin d'obtenir les données primaires utiles pour évaluer l'avancement dans la réalisation des ODD liés au genre (cf. questionnaire à l'annexe 3) ; ils se réfèrent aux domaines thématiques présentés dans la section sur l'évaluation selon le genre.

Les données secondaires sont des informations ayant été collectées par d'autres personnes que les partenaires et étant utiles pour suivre les progrès (cf. la section sur l'évaluation selon le genre). Ces données sont déjà collectées ou produites dans d'autres buts et peuvent être utilisées pour notre suivi.

2. Organisation des données primaires

Genre	<input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme	
Âge	----- ans	
Vit en	<input type="checkbox"/> Zone urbaine <input type="checkbox"/> Zone péri-urbaine <input type="checkbox"/> Zone rurale	
État civil	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Séparé.e/divorcé.e <input type="checkbox"/> Veuf.ve	<input type="checkbox"/> Officiellement marié.e sur les registres de l'état <input type="checkbox"/> Officiellement divorcé.e sur les registres de l'état
Plus haut niveau d'éducation	<input type="checkbox"/> École primaire <input type="checkbox"/> Enseignement professionnel <input type="checkbox"/> Université	<input type="checkbox"/> Enseignement secondaire <input type="checkbox"/> Niveau supérieur
Emploi/travail rémunéré	<input type="checkbox"/> Employé.e/travail rémunéré	<input type="checkbox"/> Au chômage/travail non rémunéré

Les questions sont fournies en annexe. Les résultats sont collectés dans un tableau Excel, cf. Annexe.

Les données seront évaluées et résumées par le WECF ou les partenaires, puis saisies dans la base de données MAT.

Comment saisir les données dans la MAT, cf. l'annexe « Women2030_MAT_userguide_Jun2017.pptx »

3. Organisation des données secondaires

Les données secondaires sont collectées grâce à la réalisation d'une revue documentaire, puis elles sont saisies dans la MAT. Les données qualitatives et les documents peuvent également y être enregistrés. La MAT propose une section Documentation où ces documents peuvent être regroupés. Néanmoins, pour faciliter les recherches ultérieures, des tags doivent leur être apposés.

La MAT permet de définir les données comme étant publiques ou privées, ce qui permet d'enregistrer également des données ne devant pas être publiées. L'ensemble des données enregistrées dans la MAT forme une base de données dans laquelle il est possible de chercher des informations en particulier selon l'objectif, la cible, un indicateur, un pays, et d'exporter les résultats de recherche au format CSV-Excel.

Pour en savoir plus sur le suivi et l'évaluation, consulter les guides ci-dessous :

1. IFRC (2011) Guide pour le suivi et l'évaluation de projets/programmes : <https://www.ifrc.org/Global/Publications/monitoring/Monitoring-and-Evaluation-guide-FR.pdf>

2. PNUD (2009) Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement <http://web.undp.org/evaluation/handbook/french/>

3. USAID (2014) Toolkit for monitoring and evaluating gender-based violence interventions along the relief to development continuum (Boîte à outils pour le suivi et l'évaluation des interventions liées à la violence basée sur le genre, tout au long de la phase de secours d'urgence jusqu'à la phase de développement) <https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/2151/Toolkit%20Master%20%28FINAL%20MAY%209%29.pdf> (en anglais)

4. UNICEF, Ministry of Planning and Investment of Vietnam (2012) Gender audit manual (Ministère de la Planification et de l'Investissement du Vietnam, Manuel pour un audit selon le genre). http://www.un.org.vn/en/publications/doc_download/349-socio-economic-development-plan-social-audit-toolkit.html (en anglais)

5. DFID (2008) The Gender Manual: A practical guide (Manuel sur le genre : un guide pratique) (cf. page 26) <https://webarchive.nationalarchives.gov.uk/+http://www.dfid.gov.uk/Documents/publications/dfid-gender-manual-2008.pdf> (en anglais)

Notes de bas de page

¹ WECF, 2017, Gender in Sustainable Development: Collection of Exercises for Training of Trainers (ToT), (Le genre dans le développement durable : recueil d'exercices pour la formation des formateurs (FdF)), p. 34 (disponible ici : <http://www.wecf.eu/english/publications/2017/ToT-gender-exercises-2nd-edt.php>) (en anglais).

² La Convention de l'OIT sur la protection de la maternité, 2000 (n° 183) prévoit un congé de maternité d'une durée de 14 semaines pour toute femme à laquelle la convention s'applique. Cf. https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C183.

³ Les rapports annuels « Women, Business and the Law » (les Femmes, l'Entreprise et le Droit) de la Banque mondiale sont disponibles ici : <http://wbl.worldbank.org/> (en anglais).

⁴ cf. (FAOa, 1997) pour plus d'exemples sur les outils d'évaluation rurale participative, très utiles dans une évaluation selon le genre.

⁵ Extrait de l'outil du WECF « Gender in Sustainable Development: Collection of Exercises for Training of Trainers (ToT) » (Le genre dans le développement durable : recueil d'exercices pour la formation des formateurs (FdF)), 2017, p. 50.

⁶ Cf. Modèle de questionnaire à l'annexe 3.

⁷ Les biais classiques incluent : le biais de la « honte », l'effet de la tendance à l'acquiescement, le biais de désirabilité sociale, le biais du conformisme, l'effet d'ancrage ou de la tendance centrale, etc.



VII

Annexes

- Annexe 1: Glossaire
- Annexe 2: Bibliographie
- Annexe 3: Questionnaire
- Annexe 4: Modèle pour la collecte des données

Annexe 1: Glossaire des termes relatifs aux questions de genre et de développement durable

Action positive : se réfère aux mesures conçues pour supprimer la discrimination illégale et garantir l'égalité des chances en redistribuant les ressources et le pouvoir. Ces mesures sont également connues sous le nom de « discrimination positive », car elles avantagent les groupes défavorisés subissant une discrimination. Les « quotas » sont un exemple de mesure d'action positive. Le CEDEF inclut l'action positive dans sa définition des **mesures temporaires spéciales** (voir ci-dessous).

Approche englobant le cycle de vie : se réfère à l'idée qu'en analysant les droits des femmes, il convient d'étudier leurs vies selon une approche commençant avant la naissance et allant jusqu'à la mort. Que la discrimination des droits humains des femmes à un moment de leur existence peut ultérieurement affecter l'accès à d'autres droits. Le fait d'adopter une **approche holistique du cycle de vie** aboutit à apprécier les droits des femmes selon une perspective intersectionnelle commençant avant la naissance et allant jusqu'à la mort.

Autonomisation : implique une extension de « l'aptitude [des personnes] à faire des choix de vie stratégiques dans un contexte où cette possibilité leur a été jusque-là refusée. » La CEDEF exige « que les femmes bénéficient de chances égales au départ et d'un environnement propice pour aboutir à l'égalité de résultats. »¹

Budgétisation sensible au genre (BSG) : « est la planification, la programmation et la budgétisation gouvernementales contribuant à la promotion de l'égalité de genre et au respect des droits de la femme. Elle implique l'identification et l'intégration des interventions nécessaires pour combler les lacunes sexospécifiques dans les politiques, les planifications et les budgets sectoriels des gouvernements locaux. La BSG vise à analyser les répercussions des politiques fiscales, de l'allocation des ressources nationales et de l'aide publique au développement selon les genres. Les initiatives de BSG visent à créer des cadres politiques habilitants et à renforcer les capacités et les mécanismes de suivi permettant la reddition de comptes envers les femmes »².

Care (travail non rémunéré) : comprend l'ensemble des services d'aide et de soins aux personnes dépendantes, qu'il s'agisse d'enfants, de personnes âgées, de malades ou de personnes handicapées. Le mot anglais « care » recouvre à la fois l'idée de soin, de sollicitude, et l'idée de responsabilité, de prise en charge. C'est pourquoi il est devenu courant d'utiliser cet anglicisme dans la littérature en français. Cette responsabilité est la plupart du temps dévolue aux femmes de la famille, et plus de 75 % des proches aidants dans le monde sont des femmes. Le travail de « care » crée un double fardeau sur les femmes et a de graves conséquences sur leur santé et leur bien-être tout au long de la vie. Par ex. si les femmes consacrent du temps à prendre soin de leurs proches, cela aura des répercussions importantes sur leur future retraite³.

¹ Comité CEDEF. 2004. Recommandation n° 25, article 4, paragraphe 1, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, sur les mesures temporaires spéciales, paragraphe 8.

² ONU Femmes. Page d'accueil : *Gender Responsive Budgeting* (Budgétisation sensible au genre), cf. <http://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2010/1/gender-responsive-budgeting-in-practice-a-training-manual>.

³ Christodoulou, J. (mise à jour par Anna Zobnina 2009) 2005. *Glossary of Gender-related Terms* (Glossaire de la terminologie liée au genre), p. 3, cf. http://www.peacewomen.org/assets/file/AdvocacyEducationTools/genderglossary_migs_aug2005.pdf (en anglais).

Discrimination (indirecte et directe) : est, selon la CEDEF, « toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe [...] dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine. »⁴. La **discrimination directe** se réfère à des actions discriminant spécifiquement certains groupes de la société, par ex. une offre d'emploi précisant que seuls les hommes peuvent postuler. La **discrimination indirecte** désigne des situations où des lois et des règles sont apparemment neutres, mais ne prennent pas en compte l'inégalité des points de départ des individus à qui la loi s'applique. Entre autres, lorsqu'une loi stipule que chacun bénéficie d'un accès égal à un bâtiment, mais que celui-ci ne dispose pas de rampe d'accès, ce qui empêche donc les personnes en fauteuil roulant d'y accéder »⁵.

Égalité (genre) : « se réfère à l'égalité des droits, des responsabilités et des chances des femmes et des hommes, et des filles et des garçons. L'égalité ne signifie pas que les femmes et les hommes seront indifférenciés, mais que les droits, les responsabilités et les chances des femmes et des hommes ne dépendront pas du fait qu'ils soient nés fille ou garçon. L'égalité de genre implique que les intérêts, les besoins et les priorités des femmes et des hommes soient pris en compte, en reconnaissant la diversité des différents groupes de femmes et d'hommes. L'égalité de genre n'est pas un « problème de femme », mais doit concerner et associer pleinement aussi bien les hommes que les femmes »⁶.

Égalité (transformative) : fait référence à l'idée selon laquelle, en raison de l'intersectionnalité d'un individu, tout le monde n'a pas le même point de départ pour accéder à ses droits humains. De ce fait, certaines personnes peuvent avoir besoin d'un peu plus d'« aide » pour faire valoir leurs droits. Les politiques publiques, les programmes et les projets doivent donc intégrer et transformer cette inégalité de points de départ⁷.

Équité (et développement durable) : signifie qu'« un niveau minimum de revenu et de qualité de l'environnement doit exister en dessous duquel personne ne doit se situer. Le principe éthique central derrière le développement durable est l'équité, et notamment l'équité intergénérationnelle définie comme un développement répondant aux besoins des générations actuelles, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins »⁸.

Intégration de la dimension de genre : « intégrer une démarche d'équité entre les sexes, c'est évaluer les incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines — politique, économique et social — de manière à ce que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse se perpétuer. Le but ultime est d'atteindre l'égalité entre les sexes »⁹.

Intersectionnalité : est la compréhension du fait que les individus sont touchés par plusieurs facteurs interconnectés de discrimination (racisme, sexisme, homophobie, transphobie, xénophobie, classisme, spécisme). Ces facteurs composent l'expérience du monde que se fait un individu et ne peuvent être étudiés séparément les uns des autres. L'intersectionnalité est un outil utilisé pour l'analyse, le plaidoyer et l'élaboration de politiques¹⁰.

Mesures temporaires spéciales (MTS) : représentent les mesures visant à atteindre l'égalité hommes-femmes par la discrimination positive ; elles doivent être abrogées dès que les objectifs en matière d'égalité hommes-femmes ont été atteints. L'article 4 de la CEDEF déclare que les MTS (visant à accélérer l'instauration d'une égalité de fait entre les hommes et les femmes) mises en œuvre par les États parties ne doivent pas être considérées comme un acte de discrimination¹¹.

Rôles de genre : « le genre détermine ce qui est attendu, permis et valorisé chez une femme ou un homme dans un contexte donné. Dans la plupart des sociétés, il existe des différences et des inégalités entre les femmes et les hommes à propos des responsabilités qu'ils sont censés assumer, des activités qui sont

⁴ Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Adoptée le 18 décembre 1979, entrée en vigueur le 3 septembre 1981. Recueil des traités de l'ONU, vol. 1249, art. 1.

⁵

⁶ Ibid., p. 12.

⁷ Aguilar et al., p. 28.

⁸ Ibid., p. 7.

⁹ ECOSOC. 1997. Rapport du Conseil économique et social pour 1997. Document ONU A/52/3, chapitre IV, section I (A), cf. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N97/265/65/pdf/N9726565.pdf?OpenElement>.

¹⁰ Christodoulou, pp. 19-20.

¹¹ Comité CEDEF, 2004. Article 7.

considérées comme normales ou acceptables, de l'accès et du contrôle des ressources et de la participation à la prise de décisions »¹².

Sensibilité à la dimension de genre : contribue à susciter le respect de tous les individus, quel que soit leur sexe. « La sensibilité à la dimension de genre ne signifie pas [de monter] les femmes contre les hommes ; bien au contraire, une éducation sensible au genre bénéficie aux membres des deux sexes. Elle aide à déterminer quelles affirmations sur le genre sont valides, et quelles affirmations sont des généralisations stéréotypées. La sensibilité à la dimension de genre n'exige pas seulement un effort intellectuel, mais également de la sensibilité et de l'ouverture d'esprit. Elle développe au maximum l'éventail de choix de vie possibles pour les femmes et les hommes »¹³. **Une approche sensible** au genre dont le but est de créer, développer et améliorer « un renforcement des capacités au niveau systémique, institutionnel et des ressources humaines peut favoriser l'équilibre entre les femmes et les hommes dans le processus décisionnel, la fourniture et l'accès aux moyens et aux outils de mise en œuvre permettant d'atténuer les mesures d'adaptation »¹⁴.

Sensible au genre : « identifier, comprendre et appliquer des interventions visant à combler les écarts de genre, et à surmonter les préjugés sexistes historiques dans les politiques et les interventions. Dans la pratique, la prise en compte du genre contribue, intentionnellement et proactivement, à la promotion de l'égalité hommes-femmes. Plus que « ne faire aucun mal », une politique, un programme, un plan ou un projet intégrant les questions de genre a pour but de « mieux faire »¹⁵.

Stéréotypes (de genre) : « Les stéréotypes existent dans toutes les sociétés. La manière dont nous nous percevons les uns les autres peut être déterminée par des a priori simplistes portés sur les gens, sur la base de traits particuliers tels que la race, le sexe, l'âge, etc. Ils se basent sur des normes, pratiques et croyances socialement construites. Ils sont souvent culturels et fondés et entretenus par la religion, et reflètent des relations de pouvoir sous-jacentes »¹⁶. **Les stéréotypes de genre** empêchent la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, car ils limitent les femmes à des conceptions stéréotypées des rôles des sexes.

Travail domestique : recouvre les « tâches concernant surtout l'entretien du foyer. Il inclut la couverture des besoins (nourriture notamment), le nettoyage, s'occuper des enfants, des malades et des personnes âgées, etc. Le travail domestique est principalement réalisé par les femmes et est donc peu valorisé en termes sociaux et économiques »¹⁷.

Travail productif : se réfère au travail qui « produit des biens et des services à échanger sur le marché du travail (contre un revenu) ». « Les hommes sont prédominants dans le travail productif. Historiquement (dans la plupart des sociétés), les changements de la structure économique, et donc des activités productives, ont abouti à des changements dans la division sexuelle du travail et des relations de genre. »¹⁸

Travail reproductif : « implique toutes les tâches associées au fait de s'occuper et d'entretenir la main-d'œuvre actuelle et future, soit ceux et celles qui réalisent ou réaliseront le travail productif. Les activités socialement reproductives incluent la garde des enfants, la préparation des repas, les soins dispensés aux malades, la socialisation des jeunes, le fait d'organiser les activités rituelles et culturelles par lesquelles l'éthique du travail de la société est transmise, ainsi que le soutien et le partage avec la communauté, essentiels pour la survie dans une situation de stress économique [...] Les femmes et les filles sont principalement responsables de ce travail qui n'est généralement pas rémunéré »¹⁹.

Agression sexuelle : tout contact ou comportement à caractère sexuel commis sans le consentement explicite de la personne visée. La définition de l'agression sexuelle recouvre les activités sexuelles telles que les relations sexuelles forcées, la sodomie forcée, la pédophilie, l'inceste, les attouchements et la tentative de viol²⁰.

¹² PNUD. 2015. Guide pour la Sensibilité au Genre des Communications Nationales.

¹³ UNESCO. 2004. Gender-sensitivity: a training manual for sensitizing education managers, curriculum and material developers and media professionals to gender concerns, p. vii. (Sensibilité à la question du genre : un manuel de formation destiné à sensibiliser les gestionnaires de l'éducation, les concepteurs de programmes scolaires et de matériels didactiques et les professionnels des médias à la question de l'égalité entre les sexes).

¹⁴ CCNUCC.

¹⁵ Aguilar et al., p. 28.

¹⁶ ONU Femmes. 2011. Countering Gender Discrimination and Negative Gender Stereotypes: Effective Policy Responses (Lutter contre la discrimination sexuelle et les stéréotypes sexistes négatifs : des réponses politiques efficaces).

¹⁷ Ibid., p. 6.

¹⁸ Christodoulou, pp. 22-23.

¹⁹ Ibid., p. 25.

²⁰ US Department of Justice. 16 juin 2017. Sexual Assault (Département américain de la Justice. Agression sexuelle).

Féminicide : le fait de tuer des femmes et des filles en raison de leur genre, perpétré ou toléré par les acteurs publics et privés. Ce terme recouvre, entre autres, le meurtre d'une femme résultant de violences conjugales, la torture et le meurtre misogyne, le fait de tuer des femmes et des filles au nom de « l'honneur » et d'autres morts liées à des pratiques préjudiciables, le meurtre ciblé de femmes et de filles dans le cadre d'un conflit armé, et les cas des féminicides liés à des gangs, au crime organisé, aux trafiquants de drogue et à la traite des femmes et des filles²¹.

Genre : les caractéristiques des femmes et des hommes résultant d'une construction sociale, comme les normes, les rôles et les relations des et entre les groupes de femmes et d'hommes varient selon les sociétés et peuvent évoluer avec le temps ; elles n'entrent pas forcément dans le cadre binaire du sexe masculin ou féminin. Si la plupart des gens naissent soit de sexe masculin soit de sexe féminin, ils apprennent les normes et comportements appropriés, y compris comment interagir avec les autres personnes du même sexe ou de sexe opposé, dans les familles, les communautés et sur le lieu de travail. Lorsque des individus ou des groupes ne « rentrent pas dans la case » ou ne respectent pas les normes établies pour un genre spécifique, ils sont souvent confrontés à une stigmatisation, à des pratiques discriminatoires ou à l'exclusion sociale²².

Harcèlement : le fait pour une personne ou un groupe d'effectuer de façon systématique et/ou permanente des actions indésirables et gênantes, notamment des menaces et des demandes pressantes ; le harcèlement peut inclure le « harcèlement sexuel » ou toute avance sexuelle importune, demande de faveurs sexuelles, et toute autre forme de harcèlement verbal ou physique à connotation sexuelle. Le harcèlement ne porte toutefois pas nécessairement sur l'acte sexuel lui-même, et peut inclure des remarques désobligeantes sur le genre de la personne²³.

Identité de genre : expérience intime et personnelle de ce que l'on est, soit une identité masculine, féminine, un mélange des deux ou aucun des deux genres, c'est-à-dire la façon dont les individus se perçoivent et se définissent eux-mêmes. L'identité de genre d'une personne peut être identique ou différente du sexe assigné à la naissance²⁴.

Identité sexuelle : attirance ou manque d'attirance émotionnelle, romantique ou sexuelle durable inhérente ou immuable envers d'autres personnes²⁵.

Marginalisation : « le niveau d'incapacité d'un système (un ménage, une communauté, un écosystème ou un pays) à faire face aux effets indésirables d'un choc, par exemple celui causé par le changement climatique. La marginalisation est affectée par l'exposition, la sensibilité et la capacité d'adaptation du système à ces effets. De façon générale, la marginalisation est dynamique et évolue avec le temps, l'espace, et les conditions sociales, économiques et politiques »²⁶.

Mutilation génitale féminine : toutes les interventions qui aboutissent à une ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme (clitoridectomie, excisions, infibulations) ou toute autre lésion des organes génitaux féminins (piqûre, percement, incision, scarification, cautérisation) pratiquées à des fins non thérapeutiques. Ces pratiques ne présentent aucun avantage pour la santé des jeunes filles et des femmes et peuvent provoquer de graves hémorragies et des problèmes urinaires, et par la suite des kystes, des infections, la stérilité, des complications lors de l'accouchement, et accroître le risque de décès du nouveau-né²⁷.

Normes de genre : ensemble de « règles » ou d'idées portant sur ce à quoi les femmes et les hommes « doivent » ressembler et/ou se comporter n'étant pas basées sur la biologie, mais sur une culture ou une société déterminée²⁸.

Travail non rémunéré : travail produisant des biens et des services, mais n'aboutissant à aucune rémunération directe ni d'autres formes de paiement. Dans sa définition étroite, se réfère aux tâches ménagères et aux soins apportés aux membres de la famille. Le travail non rémunéré est inégalement réparti entre les femmes et les hommes, les femmes ayant un taux de travail non rémunéré plus élevé²⁹.

²¹ EIGE. 2018. Gender Equality Glossary and Thesaurus (Glossaire et Thésaurus sur l'égalité hommes-femmes).

²² OMS. 2017. Genre.

²³ Collins Dictionary of Law. 2006. Harassment (Dictionnaire du Droit Collins, Harcèlement).

²⁴ HRC. Sexual Orientation and Gender Identity Definitions (Définitions de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre).

²⁵ HRC. Sexual Orientation and Gender Identity Definitions (Définitions de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre).

²⁶ Aguilar et al., p. 133.

²⁷ OMS. 2016. Fiche d'information sur les mutilations génitales féminines.

²⁸ NSVRC. 2012. It's time to talk about gender norms (Il est temps de parler des normes de genre).

²⁹ EIGE. 2018. Gender Equality Glossary and Thesaurus (Glossaire et Thésaurus sur l'égalité hommes-femmes).

Viol conjugal : tout acte sexuel commis par un conjoint ou un ex-conjoint sans le consentement de l'autre. Cette forme de sexualité illégale est commise en recourant à la violence, la menace, l'intimidation, ou lorsque la personne est incapable de donner son consentement. L'acte sexuel inclut les relations sexuelles, le sexe anal ou oral, les rapports sexuels forcés avec un tiers, et toute autre activité sexuelle étant considérée par la victime comme dégradante, humiliante, douloureuse et non souhaitée. Également connu sous le nom de « viol entre époux »³⁰.

Viol : toute pénétration non consentie, peu importe la profondeur de la pénétration, du vagin ou de l'anus avec une partie du corps ou un objet, ou toute pénétration orale à caractère sexuel par l'organe sexuel d'une autre personne, ainsi que tous les autres actes à caractère sexuel non consentis recourant à la contrainte, la violence, la force, les menaces, la ruse, la surprise ou tout autre moyen, peu importe la relation de la victime avec l'auteur du crime. Le fait de contraindre autrui à se livrer à des actes à caractère sexuel non consentis avec un tiers est également considéré comme un viol³¹.

Bibliographie

- Aguilar, L., Granat, M., & Owren, C. 2015. Des racines pour l'avenir : situation actuelle et perspectives futures sur les questions de genre et de changement climatique. Washington, DC: IUCN & GGCA
- Christodoulou, J. (mise à jour par Anna Zobnina 2009). 2005. *Glossary of Gender-related Terms* (Glossaire de la terminologie liée au genre), cf. https://www.medinstgenderstudies.org/wp-content/uploads/Gender-Glossary-updated_final.pdf (en anglais)
- Comité CEDEF. 2004. Recommandation n° 25, sur l'article 4, paragraphe 1, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, sur les mesures temporaires spéciales
- Comité CEDEF. 2010. Observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. 46e session. Document ONU CEDAW/C/ALB/CO/3
- Collins Dictionary of Law. 2006. *Harassment*. (Dictionnaire du droit Collins, « Harcèlement ») <https://legal-dictionary.thefreedictionary.com/harassment> (en anglais)
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Adoptée le 18 décembre 1979, entrée en vigueur le 3 septembre 1981. Recueil des traités de l'ONU, vol. 1249
- Constitution de la République d'Albanie. 1998. Approuvée par référendum le 22 novembre 1998
- ECOSOC. 1997. Rapport du Conseil économique et social pour 1997. Document ONU A/52/3, cf. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N97/265/65/pdf/N9726565.pdf?OpenElement>
- EIGE. 2018. *Gender Equality Glossary and Thesaurus (Glossaire et Thésaurus sur l'égalité hommes-femmes)*, <https://eige.europa.eu/rdc/thesaurus>
- HRC. *Sexual Orientation and Gender Identity Definitions* (Définitions de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre), <https://www.hrc.org/resources/sexualorientation-and-gender-identity-terminology-and-definitions> (en anglais)
- GIEC. 2012. *Glossaire des termes*. Dans : Gestion des risques de catastrophes et de phénomènes extrêmes pour les besoins de l'adaptation au changement climatique. Rapport spécial des groupes de travail I et II du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Cambridge University Press, Cambridge, UK, et New York, NY, USA
- King, R; Vullnetari, J. 2012. *A Population On the Move: Migration and Gender Relations in Albania* (Une population en mouvement : migration et relations de genre en Albanie). *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society* 5. 207-220

³⁰ US Legal. 2016. *Marital Rape Law and Legal Definition* (Définition juridique et légale du viol conjugal).

³¹ EIGE. 2018. *Gender Equality Glossary and Thesaurus (Glossaire et Thésaurus sur l'égalité hommes-femmes)*. US Department of Justice. 6 janvier 2012. *An Updated Definition of Rape* (Département américain de la Justice. Une nouvelle définition du viol).

- NSVRC. 2012. *It's time to talk about gender norms*. Sexual Assault Awareness Month (Il est temps de parler des normes de genre. Mois de la sensibilisation aux agressions sexuelles) https://www.nsvrc.org/sites/default/files/SAAM_2012_Gender-norms.pdf (en anglais)
- PNUD. 2015. Guide pour la Sensibilité au Genre des Communications Nationales
- UNESCO. 2004. *Gender-sensitivity: a training manual for sensitizing education managers, curriculum and material developers and media professionals to gender concerns* (Sensibilité à la question du genre : un manuel de formation destiné à sensibiliser les gestionnaires de l'éducation, les concepteurs de programmes scolaires et de matériels didactiques et les professionnels des médias à la question de l'égalité entre les sexes)
- CCNUCC. *Gender and Climate Change* (Genre et changement climatique) cf : <https://unfccc.int/fr/node/15871> (en anglais)
- ONU Femmes. Page d'accueil : *Gender Responsive Budgeting* (Budgétisation sensible au genre), cf. <https://unwomen.org.au/our-work/focus-areas/what-is-gender-responsive-budgeting/>
- ONU Femmes. 2011. *Countering Gender Discrimination and Negative Gender Stereotypes: Effective Policy Responses* (Lutter contre la discrimination sexuelle et les stéréotypes sexistes négatifs : des réponses politiques efficaces)
- US Department of Justice. 6 janvier 2012. *An Updated Definition of Rape* (Département américain de la Justice. Une nouvelle définition du viol)
- US Department of Justice. 16 juin 2017. *Sexual Assault* (Département américain de la Justice. Agression sexuelle). <https://www.justice.gov/ovw/sexualassault>
- US Legal. 2016. *Marital Rape Law and Legal Definition* (Définition juridique et légale du viol conjugal). <https://definitions.uslegal.com/m/marital-rape/>
- OMS. 2016. *Fiche d'information sur les mutilations génitales féminines*. www.who.int/mediacentre/factsheets/fs241/fr
- OMS. 2017. *Genre*. <http://www.who.int/gender-equity-rights/understanding/gender-definition/en/> (en anglais)

Annexe 2: Bibliographie

- CARE. 2014. *Gender, Equity, and Diversity Training Materials: Module 4, Gender training* (Matériel de formation Genre, égalité et diversité : module 4, formation sur le genre), cf. <http://www.care.org/sites/default/files/documents/Gender%20Equity%20and%20Diversity%20Module%204.pdf>
- Enquête démographique et de santé (EDS) du site Stat Compiler <http://www.statcompiler.com/fr/>
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) Statistiques sur le genre. Cf. <http://www.cepal.org/en/topics/gender-statistics> (en anglais)
- Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). *Participatory Rural Appraisal toolbox* (Boîte à outils d'évaluation rurale participative). Cf. : <http://www.fao.org/docrep/003/x5996e/x5996e06.htm> (en anglais)
- Observatoire Mondial de l'Entrepreneuriat (OME). 2015. *Special Report on Women's Entrepreneurship* (Rapport spécial sur l'entrepreneuriat féminin) <http://gemconsortium.org/report/49281> (en anglais)
- OIT. Convention C183 sur la protection de la maternité. Établie le 30 mai 2000, entrée en vigueur le 7 fév. 2002. Cf. : https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C183.
- Fonds international de développement agricole (FIDA). 2002. *Manual for gender-focused field diagnostic studies* (Manuel pour les études de diagnostic de terrain centrées sur le genre).

- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Base de données Egalité homme-femme, Institutions et Développement 2009 (BD-EID). Cf. : <http://stats.oecd.org/Index.aspx?DatasetCode=GID2>
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Indice Institutions sociales et égalité homme-femme (ISE)* <http://www.genderindex.org/>
- Organisation des Nations Unies (ONU). Guide pour la recherche sur les femmes et l'égalité de genre <http://libraryresources.unog.ch/c.php?g=462669&p=3162803> (en anglais)
- Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Indicateur Sexe-spécifique de Développement Humain (SDH) <http://hdr.undp.org/en/content/gender-development-index-gdi> (en anglais)
- Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU). Mise à jour 2016. *Base de données de statistiques sur le genre*. Cf. <https://www.unece.org/statistics/areas-of-work/statsoc/gender-statistics.html> (en anglais)
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Mise à jour 2018. *Institut de statistique*. Cf. : <http://uis.unesco.org/fr>
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) *Données sur les Femmes et la science*. Cf. : <http://uis.unesco.org/fr/topic/les-femmes-et-la-science>
- UN-Habitat. 2008. *Gender in local governments: A Sourcebook for Trainers (Le genre dans les gouvernements locaux : un livre de référence pour les formateurs)*, p. 51 (http://www.un.org/womenwatch/directory/pdf/Source_BK_9-May.pdf)
- Woman Stats Project. Cf. : <http://www.womanstats.org/> (en anglais)
- Women Engage for a Common Future (WECF). 2017. *Gender in Sustainable Development: Collection of Exercises for Training of Trainers (ToT) (Le genre dans le développement durable : recueil d'exercices pour la formation des formateurs (FdF))*. Cf. : <http://www.wecf.eu/english/publications/2017/ToT-gender-exercises-2nd-edt.php> (en anglais)
- Banque mondiale (BM). Mise à jour 2017. Base de données sur le genre. Cf. : <https://donnees.banquemondiale.org/theme/genre-et-parite-hommes-femmes>
- Banque mondiale. 2018. Les rapports annuels « *Women, Business and the Law* » (les Femmes, l'Entreprise et le Droit). Cf. : <http://wbl.worldbank.org/> (en anglais)

Bibliographie complémentaire :

- CICR. 2011. Guide pour le suivi et l'évaluation de projets/programmes. Cf. : <https://www.ifrc.org/Global/Publications/monitoring/Monitoring-and-Evaluation-guide-FR.pdf>
- PNUD. 2009. Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement. Cf. : <http://web.undp.org/evaluation/handbook/french/>
- USAID. 2014. *Toolkit for monitoring and evaluating gender-based violence interventions along the relief to development continuum* (Boîte à outils pour le suivi et l'évaluation des interventions liées à la violence basée sur le genre tout au long de la phase de secours d'urgence à la phase de développement). Cf. : <https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/2151/Toolkit%20Master%20%28FINAL%20MAY%2009%29.pdf> (en anglais)
- UNICEF, Ministry of Planning and Investment of Vietnam. 2012. *Gender audit manual* (Ministère de la Planification et de l'Investissement du Vietnam, Manuel pour un audit selon le genre)
- DFID. 2008. *The Gender Manual: A practical guide* (Manuel sur le genre : un guide pratique). Cf. : <https://webarchive.nationalarchives.gov.uk/+http://www.dfid.gov.uk/Documents/publications/dfid-gender-manual-2008.pdf> (en anglais)

● Annexe 3: Questionnaire

Collecter des données basées sur la communauté pour donner une VOIX importante aux habitants locaux dans le suivi des ODD

Les entretiens du projet *Women2030* se composent de deux parties :
(1) le questionnaire de base et (2) la discussion en *focus group*



I Questionnaire de base

Instructions to the interviewer

Instructions pour l'enquêteur.trice.

- a) Les personnes interrogées doivent avoir au moins 16 ans.
- b) Privilégier des groupes hétéroclites, composés de femmes et d'hommes de tous âges à partir de 16 ans issus de classes sociales et de secteurs différents.
- c) Les entretiens ne doivent pas durer plus de 10 minutes par personne.
- d) Les entretiens peuvent se faire dans la rue ou au domicile de la personne interrogée, mais la situation ne doit pas être trop familière afin d'éviter que la personne interrogée ne donne des réponses biaisées
- e) Les entretiens doivent être réalisés sans interruption.
- f) L'enquêteur.trice doit demander des réponses directes et spontanées.
- g) L'enquêteur.trice ne doit pas donner trop d'explications ni se lancer dans un débat avec la personne interrogée.
- h) Poser une question à la fois.
- i) Essayer de rester aussi neutre que possible, c'est-à-dire ne pas réagir de façon trop émotive face à une réponse.
- j) Encourager à répondre, par ex. en hochant la tête de temps en temps.
- k) Ne pas perdre le contrôle de l'entretien. Cela peut se produire lorsque la personne interrogée dévie sur un autre sujet, prend tellement de temps pour répondre à une question que le temps vient à manquer, voire commence à poser des questions à l'enquêteur.trice.

Selon le principe de l'analyse statistique, il est recommandé d'avoir au moins 30 personnes dans chaque sous-groupe à étudier :

- au moins 30 femmes de milieu rural, péri-urbain et urbain et
- au moins 30 hommes de milieu rural, péri-urbain et urbain
- ce qui aboutit à un total d'au moins 180 personnes à interviewer.

Entretien

Commencez par expliquer le but du questionnaire à la personne interrogée :

Nous souhaitons donner une VOIX importante à la population locale afin de comprendre comment elle perçoit au quotidien les femmes et les hommes et leurs conditions de vie. Pour ce faire nous comparons les femmes et les hommes, les personnes âgées et les jeunes, les ruraux et les urbains, ainsi que l'évolution de leurs conditions de vie au fil du temps et, plus précisément, au cours des 5 prochaines années. Ces informations seront collectées de façon anonyme dans chaque pays, et intégrées dans un site Internet/une appli pour téléphone portable. Ces données s'ajouteront aux données nationales fournies par les instituts de statistique nationaux et le gouvernement national.

Cette enquête fait partie d'un projet mondial organisé dans le cadre des Objectifs du Développement Durable (ODD) financé par l'UE. Le but des ODD est d'améliorer la vie des populations de façon durable. 17 objectifs ont été définis par les Nations Unies. Pour plus d'informations, rendez-vous sur <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/> et <https://www.facebook.com/women2030/>

Date de l'entretien : _____
 Nom de l'enquêteur.trice : _____
 Nom de la communauté/du village : _____
 Nom de la ville : _____
 En option : nom de la personne interrogée : _____
 (si la personne interrogée souhaite rester anonyme, écrivez « Anonyme »)

Genre	<input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme	
Âge	_____ ans	
Vit en	<input type="checkbox"/> Zone urbaine <input type="checkbox"/> Zone péri-urbaine <input type="checkbox"/> Zone rurale	
État civil	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié.e <input type="checkbox"/> Séparé.e/divorcé.e <input type="checkbox"/> Veuf.ve	<input type="checkbox"/> Officiellement marié.e sur les registres de l'état <input type="checkbox"/> Officiellement divorcé.e sur les registres de l'état
Plus haut niveau d'éducation	<input type="checkbox"/> École primaire <input type="checkbox"/> Enseignement professionnel <input type="checkbox"/> Université	<input type="checkbox"/> Enseignement secondaire <input type="checkbox"/> Niveau supérieur
Emploi/travail rémunéré	<input type="checkbox"/> Employé.e/travail rémunéré	<input type="checkbox"/> Au chômage/travail non rémunéré

1. Questions sur les conditions de vie

Évaluez vos conditions de vie en termes de situation économique ... (1 = très bonnes, 2 = bonnes, 3 = mauvaises, 4 = très mauvaises)

(Cible ODD 1.4 : « D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes, et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance. »)

Indicateur : pourcentage de femmes/hommes indiquant que leurs conditions de vie en termes de situation économique sont mauvaises ou très mauvaises.

Évaluez vos conditions de vie en termes de logement ___ (1 = très bonnes, 2 = bonnes, 3 = mauvaises, 4 = très mauvaises)

(Cible ODD 11.1 : « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis. »)

Indicateur : pourcentage de femmes/hommes indiquant que leurs conditions de vie en termes de logement sont mauvaises ou très mauvaises.

Évaluez vos conditions de vie en termes d'accès à l'eau ___ (1 = très bonnes, 2 = bonnes, 3 = mauvaises, 4 = très mauvaises)

(Cible ODD 6.1 : « D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable. »)

Indicateur : pourcentage de femmes/hommes indiquant que leurs conditions de vie en termes d'accès à l'eau sont mauvaises ou très mauvaises.

Évaluez vos conditions de vie en termes d'assainissement et d'hygiène ___ (1 = très bonnes, 2 = bonnes, 3 = mauvaises, 4 = très mauvaises)

(Cible ODD 7.1 : « D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable. »)

Indicateur : pourcentage de femmes/hommes indiquant que leurs conditions de vie en termes d'approvisionnement en énergie sont mauvaises ou très mauvaises.

Êtes-vous propriétaire de terrains ? oui non ne sait pas

(Cible ODD 1.4 : « D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes, et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance. »)

Indicateur : pourcentage de femmes/hommes étant propriétaire foncier.

Êtes-vous propriétaire de terrains ? oui non ne sait pas

(Cible ODD 1.4 : « D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes, et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance. »)

Indicateur : pourcentage de femmes/hommes étant propriétaire foncier.

2. Questions sur l'assainissement et l'hygiène à la maison et au travail/à l'école

(Cible ODD 6.2 : « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable. »)

À L'ATTENTION DES FEMMES : disposez-vous de conditions d'assainissement et d'hygiène décentes, et avez-vous pu vous laver et vous changer en toute intimité lors de vos dernières règles¹ ?

Indicateur : pourcentage de femmes indiquant qu'elles disposent de conditions d'assainissement et d'hygiène décentes, et qui ont pu se laver et se changer en toute intimité à la maison lors de leurs dernières règles.

Indicateur : pourcentage de femmes indiquant qu'elles disposent de conditions d'assainissement et d'hygiène décentes, et qui ont pu se laver et se changer en toute intimité au travail lors de leurs dernières règles.

À la maison oui non ne sait pas

Au travail oui non ne sait pas

Avez-vous une fille, ou connaissez-vous personnellement une fille dans votre famille ou votre quartier, qui a l'âge de la puberté (entre 10 et 18 ans) et va à l'école ?

oui non

Si oui : votre fille ou cette fille dispose-t-elle de conditions d'assainissement et d'hygiène décentes à l'école, et a-t-elle pu se laver et se changer en toute intimité à l'école lors de ses dernières règles ?

Indicateur : pourcentage de femmes indiquant que leurs filles disposent de conditions d'assainissement et d'hygiène décentes, et ont pu se laver et se changer en toute intimité à l'école lors de leurs dernières règles.

À l'école oui non ne sait pas

À L'ATTENTION DES HOMMES : disposez-vous de conditions d'assainissement et d'hygiène décentes ?

Indicateur : pourcentage d'hommes indiquant qu'ils disposent de conditions d'assainissement et d'hygiène décentes à la maison.

Indicateur : pourcentage d'hommes indiquant qu'ils disposent de conditions d'assainissement et d'hygiène décentes au travail.

À la maison	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	ne sait pas <input type="checkbox"/>
Au travail	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	ne sait pas <input type="checkbox"/>

3. Questions sur la prise de décisions

(Cible ODD 5.5 : « Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique. »)

Les FEMMES participent-elles aux réunions de la communauté/du quartier ?

Indicateur : pourcentage de femmes/hommes participant aux réunions de la communauté/du quartier.

tout à fait d'accord d'accord pas d'accord pas du tout d'accord ne sait pas **Les FEMMES ont-elles une influence sur les processus politiques/la prise de décisions au niveau LOCAL ?**

Indicateur : pourcentage de femmes/hommes ayant une influence sur les processus politiques/la prise de décisions au niveau LOCAL.

tout à fait d'accord d'accord pas d'accord pas du tout d'accord ne sait pas **Les FEMMES ont-elles une influence sur les processus politiques/la prise de décisions au niveau NATIONAL ?**

Indicateur : pourcentage de femmes/hommes ayant une influence sur les processus politiques/la prise de décisions au niveau NATIONAL.

tout à fait d'accord d'accord pas d'accord pas du tout d'accord ne sait pas **4. Question sur l'égalité entre les hommes et les femmes**

(Cible ODD 5.1 : « Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles. »)

Selon vous, qu'est-ce qui pourrait améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes dans votre communauté/quartier ?

Classement par ordre de priorité de 1 à 8 (1 étant la priorité la plus importante)

... obtenir des documents officiels de mariage/divorce pour les femmes

... organiser une campagne pour arrêter les violences faites aux femmes

... des transports publics plus sûrs

... punir les parents/organisations religieuses en cas de mariage de mineur

... pré-scolarisation des enfants de 3 à 5 ans

... plus de travail rémunéré pour les femmes

... salaire égal pour les femmes faisant le même travail que les hommes

... autres :

5. Questions sur le temps consacré au travail rémunéré, non rémunéré et aux loisirs**Combien de temps consacrez-vous à (en heures par jour) :**

(Cible ODD 5.4 : « Faire une place aux soins et au travail domestique non rémunéré, et les valoriser par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national. »)

Indicateur : temps (heures par jour) que les femmes et les hommes indiquent consacrer au travail non rémunéré.

	en heures par jour
Génération de revenus (travail rémunéré, production alimentaire ou autre destinée à la vente, activités agricoles, aller au marché pour vendre)	
Travail domestique comme la préparation des repas, le nettoyage de la maison, l'entretien de la maison et du jardin, aller chercher de l'eau, du bois, s'occuper des enfants, travail bénévole, activités publiques	
Temps libre et de détente, comme regarder la télé, jouer à des jeux, lire, etc.	

Saison actuelle : Printemps Été Automne Hiver



Discussion en focus group (DFG)

Date de la DFG :

Nom de l'enquêteur.trice :

Nom de la communauté/du village :

Nom de la ville :

Nombre de participantes FEMMES :

Nombre de participants HOMMES :

1. Division du travail entre les femmes et les hommes

Cible ODD 5.4 « Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national. »

Qui fait quel type de travail (travail non rémunéré et rémunéré, travail au sein du foyer, travail contre salaire en dehors du foyer) ? Combien de temps les femmes et les hommes consacrent-ils à chacune de ces tâches ? Comment cela est-il réalisé et quand ? Pourquoi cela est-il ainsi ? Comment les gens perçoivent-ils ces différences ? Quelles sont les différences entre les différents groupes d'âge ? Différences entre zone urbaine et zone rurale ?

2. Accès, pouvoir et contrôle des ressources

CIBLE ODD 1.4 « D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance. »

Qui a l'accès, le pouvoir et le contrôle des ressources naturelles et productives (par ex. terres), des revenus, de l'information, du temps, des technologies et des services. Comment ces accès, pouvoir et contrôle sont-ils (légalement) garantis ? Pourquoi est-ce ainsi ? Cela est-il juste (cela nous aide par ex. à identifier qui a les meilleurs moyens et les meilleures chances, et où se trouvent les obstacles, ce qui nous en dit beaucoup sur les rapports de force en présence) ? Quelles sont les différences entre les groupes d'âge ? Et entre zone urbaine et zone rurale ?

3. Reconnaissance des besoins et des intérêts différenciés des femmes et des hommes en ce qui concerne l'eau et l'assainissement

CIBLE ODD 6.2 « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable. »

Existe-t-il une large compréhension et une sensibilisation aux besoins différenciés des femmes et des hommes (par exemple hygiène menstruelle) ? Les femmes et les hommes ont-ils un accès égal à l'eau et l'assainissement au travail/à l'école ? Les femmes et les filles peuvent-elles gérer leurs règles en toute sécurité et sans problèmes (en ayant accès à des produits GHM, en pouvant aller à l'école/travail) ? Avez-vous utilisé des produits tels que des serviettes hygiéniques, des tampons ou un tissu ? Étaient-ils réutilisables ? Avez-vous pu en acheter ?

4. Capacité de prise de décisions

CIBLE ODD 5.5 « Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique. »

Qui a le pouvoir de décision dans le foyer et dans l'espace public (cela nous aide à comprendre comment est organisé le partage des avantages) ? Comment le pouvoir de décision est-il garanti ? Pourquoi est-ce ainsi ? Cela est-il juste ?

De plus, une revue documentaire des différentes législations doit être effectuée.

5. Violence conjugale

ODD 5 Avez-vous déjà vous-même subi des formes de violence conjugale ? Vos proches ou ami·es ont-elles subi de la violence conjugale ? Quel type de violence ? Qu'en est-il de la violence économique ?

Différences entre les différents groupes d'âge

Vous pouvez poser la question comme suit² : parfois, le mari est déçu ou énervé par des choses que sa femme fait. À votre avis, le mari a-t-il le droit de frapper ou de battre sa femme dans les cas suivants : si elle sort sans le prévenir ? Si elle ne s'occupe pas bien des enfants ? Si elle se dispute avec lui ? Si elle refuse d'avoir des relations sexuelles avec lui ? Si elle laisse brûler le repas ?

6. Statut des hommes et des femmes devant la loi

Cible ODD 5.1 « Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles. »

Description : Qui bénéficie de quels droits en vertu de la loi ? Comment les hommes et les femmes sont-ils différemment traités par les codes juridiques formels et coutumiers, et par le système judiciaire (par ex. héritage, travail et représentation légale) ?

Pourquoi est-ce ainsi ? Cela est-il juste ? Quelles mesures sont prises pour s'assurer que ces lois sont respectées ?

De plus, une revue documentaire des différentes législations doit être effectuée.

7. Personnes les plus vulnérables

Cibles ODD 1 et 5 Quels sont les groupes les plus vulnérables, et qui sont les personnes les plus vulnérables au sein de ces groupes ? Comment cela se manifeste-t-il (financièrement, exposition à la pollution) ?

Pourquoi est-ce ainsi (famille monoparentale, zone rurale, handicap, migrant, veuf, minorité, orientation sexuelle, âge, autres raisons) ?

Notes de bas de page

¹ Extrait de l'enquête MICS6 de l'UNICEF

² Extrait de l'enquête MICS6 de l'UNICEF





WECF e.V.

St.-Jakobs-Platz 10

D - 80331 Munich

Tél.: +49-89-23239380

Fax: +49-89-232393811

WECF The Netherlands

Biltstraat 445

NL - 3572 AW Utrecht

Adresse:

PO Box 13047

3507 LA Utrecht

Tél.: +31-30-2310300

Fax: +31-30-2340878

WECF France

Cité de la Solidarité Internationale

13 Avenue Emile Zola

F - 74100 Annemasse

Tél.: +33-450-834810

www.wecf.org

www.women2030.org